N° D'AGREMENT : P003027

www.cjbb.be

LA CONFÉRENCE

N°4 • ANNÉE JUDICIAIRE 2007-2008 • MARS-AVRIL 2008

- IL Y A VINGT ANS…L'OPA SUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE
- COLLOQUE : « LE DROIT DES SOCIÉTÉS AUJOURD'HUI »
- COLLOQUE : « LA VOLONTÉ UNILATÉRALE DANS LE CONTRAT »
- CINÉ-CLUB : ANATOMY OF A MURDER
- LE GRAND RETOUR DE FALSTAFF !

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

PENSION COMPLEMENTAIRE

Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants OFP

Voir annonce page 24

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

TRADUCTEURS JURÉS

Alias languages

Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be

FINANCIAL SERVICES

PRIVALIS
Lawyers' Financial Services
ING

Tél.: 02 464 630 2
Fax: 02 464 630 9
Mail: desk@privalis.be
www.privalis.be

TRAITEUR

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

S.A. Chavanal N.V.

Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers
Traductions jurées ou non
tous domaines – toutes langues

848 Chée d'Alsemberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :
8h30/18h du lundi au vendredi
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30
Courriel : chantal.v@chavanal.com – chantal.vkb@skynet.be

DÉTECTIVE

GOFFIN & ASSOCIÉS
Groupement de Détectives Privés

Détectives privés agréés par
le ministère de l'intérieur

85 avenue Pierre Curie • 1050 Bruxelles
Tél. : 02 346 61 05 • Fax : 02 345 47 11
E-mail : goffin.associes@skynet.be

LOGICIELS JURISTES

Avonca

La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25
http://www.avonca.be
E-mail : avonca@topsystem.be

CICERO LawPack®

Logiciels pour avocats

Email : informa@cicero.be
www.cicero.be

Tél. : 0800/91080

TOGES CONFECTION

L·I·N·D·E·R·S
QUALITY TOGA'S & UNIFORMS

ACTORI INCUMBIT PROBATIO !
(il faut pouvoir démontrer ce que l'on affirme)

La maison LINDERS
fabrique depuis plus de 40 ans
des toges de qualité
pour la magistrature et le barreau

84 Rue Antoine Dansaert • 1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 08 04 • Fax : 02 512 22 84
web-site: www.lindersbrussels.be

FOURNITURES DE BUREAU

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

JurixPress

Le logiciel pour avocats
qui a le vent en poupe !

www.jurixpress.be • info@jurixpress.be
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34

Suite logicielle pour cabinets d'avocats
1983-2006, plus de 20 ans au cœur des professions juridiques

Pyramiq

Rue aux Laines, 6 • B-1000 Bruxelles • 02 503 39 87
www.pyramiq.be • info@pyramiq.be

EDITEUR JURIDIQUE

ANTHEMIS

Éditeur juridique

Parc scientifique Einstein
Chemin du Cyclotron 6 • 1348 Louvain-la-Neuve
T 010 39 00 70 • F 010 39 00 01
www.anthemis.be • info@anthemis.be

DESTRUCTION D'ARCHIVES

MCA
Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1
Remise de certificat

Tél.: 02 346 44 22
www.mca-recycling.com

SERVICE SOCIAL

Fonds de solidarité
des avocats et des huissiers de justice ASBL

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

EDITORIAL

La Conférence est-elle devenue trop *people* ? Ce bruit m'est revenu. Trop de photos ? D'articles complaisants ? De rubriques divertissantes à l'intérêt limité ? Seul le dossier sauverait la mise ?

N'est-il pas urgent de corriger le tir en ces temps où les avocats, la Belgique et le monde, en général, vont mal? Oui Madame, rien que ça. La Conférence ne doit-elle pas prendre position, s'engager, sur les questions qui touchent, directement ou indirectement, notre profession ou la société ? Etre plus sérieuse, en somme.

Soyons francs, la tentation est des plus tangibles, en réalité. Tenter un édito à la Claude Imbert. Volutes de pensées diaphanes et mots compliqués.

Choisir une cause. Volupté de défendre avec talent (si possible), gravité (toujours) et un brin d'impertinence, censé révéler une pensée aussi intelligente qu'originale, un point de vue dont on s'assurera au préalable qu'il ne s'éloigne pas trop du consensus social actuel. Voilà un plaisir auquel il serait bon de succomber.

Pourtant, il ne le faut pas. Plusieurs raisons pourraient être invoquées. Une seule nous a réellement inspirés lorsque nous avons arrêté la ligne éditoriale de cette année 2007-2008.

La volonté de vous proposer un périodique aussi divertissant et instructif que possible en restant à notre juste place de gentils animateurs de la vie du barreau et, par extension, de ses sympathisants. Vous proposer une parenthèse dans notre quotidien qui consiste à raisonner, plaider, défendre, combattre, argumenter,… Jamais envie de faire autre chose, vous ?

Ni revue juridique (qui en voudrait encore une de plus), ni bulletin d'informations professionnelles (la Conférence n'est pas l'Ordre), donc. Non, une vraie bonne vieille *feuille de chou* où chacun peut retrouver, lorsque il souhaite se distraire des dossiers, causes, drames, tensions, … qui rythment sa vie professionnelle, un peu de légèreté et d'insouciance en parcourant nos rubriques habituelles et qui vous sont, nous l'espérons, devenues familières.

Célébration tout au long de l'année des simples plaisirs de l'amitié, des rencontres, de l'enthousiasme et de la curiosité. Ambition limitée et vaste à la fois, croyez-moi.

Est-ce cela être *people* ? J'espère bien, dans l'affirmative, que la Conférence est très *people* et le sera encore longtemps.

Notre souci reste, et restera, cependant de vous proposer un magazine répondant le plus adéquatement possible aux souhaits du plus grand nombre. N'hésitez donc pas, aidez mon successeur, Me Lucien Kalenga, à encore mieux répondre à vos attentes en m'envoyant toute critique, suggestion, doléance à cjbb@crowell.com.

Entre-temps, bon *divertissement*…

Emmanuel Plasschaert

SOMMAIRE

RUBRIQUES

5 **Dossier : Il y a vingt ans… l'OPA sur la Société Générale de Belgique**

16 **Les Echos de la Conférence**

25 **Dans le signataire**

26 **Culture et loisirs**

32 **Vu d'ailleurs** *par Héctor Sbert Pérez*

ANNONCES

35 **Ciné club: « Anatomy of a murder » de Otto Preminger**

36 **Mini-recyclage : « Actualités en droit de la responsabilité des pouvoirs publics »**

36 **Soirée Mirano**

37 **Colloque : le droit des sociétés aujourd'hui : principes, évolutions et perspectives**

37 **Théâtre : « Trois mariages et un entêtement »**

38 **Palais littéraire et artistique : Me Gérard Leroy**

39 **Prix Le Jeune et Janson**

40 **Mini-recyclage : « Actualités du droit des marques : les exceptions au droit de marque »**

40 **Colloque : la volonté unilatérale dans le contrat**

41 **Visite de la coupole du Palais de justice**

41 **Après-midi d'études : premier bilan des lois « judiciaires » de 2007**

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me Emmanuel Plasschaert, Rue Royale, 71 - 1000 Bruxelles - Tél : 02.282.40.84
RÉDACTEUR EN CHEF : Me François Collon

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Candice Fastrez
SITE INTERNET : www.cjbb.be
COLLABORATRICE PERMANENTE : Régine Waterman - Tél. : 02.508.66.43
DESSINS : Miguel Troncoso Ferrer

COUVERTURE : Jean-Marc Henry
RÉALISATION : RP&C
PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles
Tél. : 02.344.52.20 - Fax : 02.343.61.72
www.rpc.be

Avec notre assurance exclusive Chiffre d'Affaires Garanti, effacez vos soucis.

Être avocat constitué en entreprise d'une seule personne n'est pas toujours facile. Aujourd'hui votre courtier peut vous aider. En collaboration avec VIVIUM, il vous propose une assurance Chiffre d'Affaires Garanti, encore inédite sur le marché. En cas d'incapacité de travail, votre société voit son chiffre d'affaires garanti. Une innovation qui, c'est sûr, effacera une bonne partie de vos soucis.

Trouvez le courtier le plus proche de chez vous sur www.vivium.be

Siège Social - Rue Royale 153 - 1210 Bruxelles - Siège d'Anvers - Desguinlei 92 - 2018 Anvers - VIVIUM S.A., entreprise d'assurances agréée par la CBFA sous le numéro de code 0051 - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.500.094

shake

IL Y A VINGT ANS… L'OPA SUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Lundi 18 janvier 1988. Carlo De Benedetti, un homme d'affaires italien de génie, entouré de jeunes as de la finance, lance une OPA sur la Société Générale de Belgique, la plus vénérable et la plus prestigieuse institution belge. C'est le début d'un thriller juridico-financier qui tiendra la Belgique en haleine pendant trois mois. Une affaire qui, de coups de théâtre en rebondissements, de petites trahisons en grandes désillusions, se muera en une comédie humaine où les ambitions personnelles finiront, comme souvent, par tenir lieu de stratégies…Une des plus passionnantes pages de l'histoire de la Belgique mais aussi, hélas, un signe de son inexorable déclin. A l'heure où, de mini-krachs en gigantesques fraudes, plus une journée ne passe sans que l'on parle des marchés financiers mondiaux, nous vous proposons un retour, avec quelques-uns des acteurs les plus importants de l'époque, sur ces cent jours qui ont à jamais transformé le capitalisme belge.

La boîte de chocolat : le « baiser de Judas » du capitalisme moderne ?

Vendredi 15 janvier 1988. Le cours de la part de réserve (c'est le nom donné à l'action de la Société Générale de Belgique) explose à la Bourse de Bruxelles : 3.250 francs belges ! L'ampleur des transactions est lui aussi inhabituel. Plus d'un million de titres ont été échangés. Qui sont les acheteurs de ces titres ? Quels buts poursuivent-ils ? Et s'il n'y en avait qu'un ? Alors qu'il s'apprête à convoquer une réunion exceptionnelle du conseil d'administration le dimanche suivant afin de discuter de la question, René Lamy, gouverneur de la Société Générale de Belgique, reçoit un appel de Carlo De Benedetti, un homme d'affaires italien richissime qui cultive une réussite insolente. Il souhaite le rencontrer ce même dimanche à 20 heures. Il a des révélations à lui faire. Lamy accepte et convoque le conseil à 18 heures ce qui lui permet de recevoir De Benedetti deux heures plus tard, quitte à rejoindre à nouveau le conseil si nécessaire…

Dimanche 17 janvier 1988. On sonne. Souriant, bronzé, élégant, Carlo De Benedetti offre une boîte de chocolat Perugina, une de ses sociétés, à Madeleine Lamy. Trêve de mondanités. Il n'est pas là pour faire des politesses. A peine installé, il annonce à René Lamy : « *Je détiens aujourd'hui 18,6 % du capital de la Société Générale de Belgique. Par Cerus, mais aussi Dumenil-Leblé, dont j'ai pris 25 % du capital la semaine dernière. J'ai un « call » sur ses parts de réserve. Nous avons surtout acheté jeudi et vendredi. Je suis prêt à mettre sur table 30 milliards de francs belges : je crois qu'on doit faire de la Société Générale de Belgique le premier grand holding européen, un pôle de développement qui fera entrer la Belgique dans l'Europe de 1992. Sa situation centrale, au carrefour de l'Europe, sa présence dans la plupart des secteurs-clés sont des atouts majeurs. Mais, comme elle se présente aujourd'hui, jamais elle ne pourra sérieusement concurrencer les Américains et les Japonais. Il faut la moderniser d'urgence, lui donner des impulsions nouvelles, se défaire des rentes de situation et injecter du sang neuf.* »

SUITE PAGE 7

Avertissement

Dans le cadre de l'élaboration de ce dossier, nous avons évidemment pris contact avec les avocats, mais aussi avec les huissiers de justice, qui sont intervenus dans le cadre de cette « affaire ».

Ils auraient, pour la plupart, souhaité pouvoir s'exprimer dans la mesure où il semblerait que certaines choses significatives n'ont toujours pas été dites.

Le secret professionnel auquel ils sont tenus les a néanmoins contraints à décliner notre proposition d'entretien, de même qu'il leur a imposé depuis vingt ans – et sans prescription – un complet silence.

Le texte qui forme le corps de ce dossier se base donc seulement sur les ouvrages publiés après l' « affaire », sur les articles de presse de l'époque ainsi que sur les déclarations de certains protagonistes publiées dans la presse quotidienne (le *Tijd* notamment) très récemment.

Ceux qui souhaiteraient compléter leur information trouveront dans les textes suivants quelques réflexions utiles :

1. André Bruyneel, Les offres publiques d'acquisition - réforme de 1989 (JT 1990, pp. 141 à 160 et 165 à 183). La deuxième partie ("Les temps agités") évoque l'OPA sur la Générale. Ces réflexions concernent notamment le rôle de la Commission bancaire ;
2. Liber Amicorum Guy Horsmans (Bruylant, 2004). Le "Message...", page 89. Un intéressant éclairage sur les avocats belges dans l'affaire De Benedetti ;
3. André Bruyneel, Le droit des OPA en 2007, JT 2007, pp. 569 à 583. Pour une présentation de la législation actuelle dans une perspective historique.

SUITE DE LA PAGE 5

IL Y A VINGT ANS…L'OPA SUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Alain Minc

Administrateur-directeur général de Cerus, la holding de Carlo De Benedetti, à l'époque des faits, Alain Minc est un dirigeant d'entreprise français, ancien président du conseil de surveillance et de la Société des lecteurs du Monde, et président d'AM conseil. Il conseille à ce titre de nombreux dirigeants politiques et chefs d'entreprises.

Que vous a-t-il, à votre avis, manqué à l'époque pour réussir votre OPA ? Avec le recul, on se rend compte en effet que les compétences évidemment étaient là, le projet aussi, ainsi que la volonté de le mener à bien de la manière la plus correcte qui soit. On a l'impression que vous vous êtes heurtés à un certain modèle belge, à une crise politique assez semblable à celle que nous connaissons aujourd'hui et à une certaine complexité belge liée à la cohabitation des intérêts de deux communautés linguistiques très différentes et surtout à un esprit farouchement indépendant, et ce parfois même en dépit du bon sens pour un si petit pays.

La réponse est simple. Nous avons fait une faute technique et une erreur politique. La faute technique, pour ceux qui se souviennent de cette affaire, c'est que nous aurions dû acheter, nonobstant l'avis de nos avocats, le paquet flamand et nous ne l'avons pas fait parce que cela nous aurait mis dans une situation juridique un peu compliquée au regard de la législation boursière et nous avons, conseillés par des avocats américains, fait comme si la Belgique était les Etats-Unis, ce qui était grotesque. Nous nous serions affranchis à la marge de la légalité, il ne se serait rien passé. Ma deuxième remarque est que nous n'avions pas une connaissance assez fine de l'univers belge, de ses complexités. En réalité, nous aurions dû essayer d'avoir dès le départ, et non pas a posteriori, un allié.
Une fois qu'on a dit tout ça, vous savez, une assemblée générale qui se perd à 1 %, c'est comme une élection aussi qui se perd à 1 %. Il y a une part de hasard.

La bataille pour la Société Générale de Belgique s'est aussi muée en une querelle d'hommes et d'ambitions. A cet égard, quels sont les protagonistes qui vous ont, personnellement, le plus impressionné dans leur gestion de l'affaire et cette question rejoint un peu votre réponse à la question précédente : n'auriez-vous pas dû finalement vous associer avant l'OPA avec quelqu'un comme, par exemple, Maurice Lippens, afin d'assurer cet ancrage belge qui aurait rassuré et qui vous a, semble-t-il, tant fait défaut ?

Il est clair que nous avons été amenés à choisir en catastrophe un allié belge avec André Leysen, trop tard, et ce n'était pas le meilleur des alliés. Il est évident qu'une personne comme Maurice Lippens aurait changé totalement la donne. Mais il n'aurait pas été la caution bourgeoise et belge du même projet. Bien évidemment, cela aurait signifié des modifications substantielles du projet car il n'aurait pas vendu, j'allais dire, son pays contre un plat de lentilles. Il est la personnalité qui, de cette bataille, m'a le plus impressionné de très très loin. Et la suite de sa trajectoire en est bien la preuve.

Vingt ans après, quels sont les principaux enseignements que vous avez tirés de cette affaire et en quoi vous ont-ils aidé, le cas échéant, dans votre parcours professionnel ?

Je pense que nous sommes allés trop vite aux conclusions sur la construction de l'Europe. Notre projet était anticipateur mais il faisait peur, puisque, comme vous le savez, l'idée était de mêler au sein de la Générale de Belgique tous les intérêts du groupe Benedetti pour faire une holding paneuropéenne. Et cette idée, qui était une belle idée, faisait abstraction, trop sans doute, de quelque chose qui n'a cessé de se manifester depuis vingt ans : les irrédentismes nationaux. De là, la conclusion ; quand on touche à un acteur-clé d'un pays, on ne peut le faire qu'avec un allié local. Et d'ailleurs, je vous en donnerai un exemple qui n'est pas belge : pourquoi Enel a réussi une opération remarquable en Espagne ? C'est parce qu'elle s'est associée avec un allié local. Et donc, je crois que, de ce point de vue, depuis vingt ans, puisque l'affaire de la Générale a vingt ans, le processus d'unification, en tout cas dans les prises de participation (cela n'a rien à voir avec les marchés des produits et services) a été assez lent et que, pour sauter par-dessus les frontières, il faut avoir un partenaire qui vous tend la main.

(propos recueillis par Me Emmanuel Plasschaert)

Sans même laisser à René Lamy la possibilité de répliquer, il achève : « *Je lance une OPA sur 15 % supplémentaires du capital. Le dossier sera à la Commission bancaire demain matin, son président est déjà prévenu. Mais je vous propose de rester gouverneur jusqu'à votre retraite…* ».

L'entretien se termine. René Lamy, ulcéré, raccompagne De Benedetti. Avant de le quitter, il lui répond : « *Vous avez raison, Carlo. La Société Générale de Belgique a un rôle à jouer dans l'Europe de demain. Mais le problème, c'est que vous êtes italien…et que seul un Belge peut changer la Société Générale.* ».

Lever de rideau. La guerre pour le contrôle de la Générale a commencé.

La riposte, une augmentation de capital improvisée : les juristes font leur entrée

Quelques heures plus tard, le conseil d'administration de la Société Générale décide d'augmenter substantiellement son capital en vue de faire obstacle aux intentions de Cerus, la holding française dirigée par Alain Minc, dont émane l'OPA. Objectif : faire plier De Benedetti en diluant sa participation.

Le lendemain matin, alors que la Belgique médusée découvre, dans les journaux du matin, les événements d'un dimanche d'hiver d'apparence paisible, c'est le branle-bas de combat au 30, rue Royale. Les notaires Jean-Philippe Lagae et Jean-Luc Indekeu, convoqués de toute urgence, sont sommés de constater une augmentation de capital dont on ne leur précise même pas le montant et le réviseur d'entreprises Claude Pourbaix est chargé de rédiger sur-le-champ un rapport, merveille de brièveté et d'hypocrisie.

Le souscripteur ? La Sodecom, une filiale à 100 % de la Société Générale de Belgique. Les fonds ? Ceux de la Générale de Banque, autre filiale à 100 %, qui accorde une ligne de crédit de 40 milliards de francs belges. Sodecom souscrira finalement à 12 millions de nouveaux titres, gagés au profit de la Générale de Banque, pour un montant de 28.932.000.000 francs belges.

Au même moment, ailleurs dans Bruxelles, une autre partie se joue. Les avocats de Cerus introduisent officiellement une offre publique d'achat sur les actions de la Société Générale de Belgique auprès de la Commission bancaire et financière. Son président, Walter Van Gerven, un des meilleurs juristes du Royaume, appelle René Lamy pour l'en informer. Il découvre alors la riposte choisie par la Société Générale de Belgique. C'est peu dire que cette opération d'augmentation de capital, et la manière dont elle a été menée, ne le réjouit guère : pas d'acte authentique constatant régulièrement la réalisation de l'opération, pas de rapport sur l'intérêt social, pas de rapport digne de ce nom du commissaire-réviseur, pas de précision sur le montant de l'augmentation de capital, acquisition des titres nouvellement émis par une filiale à 100 % et financement de l'opération par l'émetteur lui-même à des conditions inconnues. Du travail d'amateurs !

La réaction ne se fait pas attendre. Un recours en référé est introduit par requête unilatérale par les avocats de Cerus auprès du président du tribunal de commerce de Bruxelles. Après avoir « *entendu en ses moyens, écrits et explications le conseil de la société demanderesse, entre 21 heures et 22 h 30, le lundi 18 janvier 1988* », Jean-Louis Duplat, un autre grand juriste belge, alors président du tribunal de commerce de Bruxelles, interdit à la Société Générale de Belgique de procéder à une quelconque augmentation de capital jusqu'à la fin de la période d'OPA et la contraint, durant cette période, à soumettre tout communiqué de presse et tout avis à l'assentiment préalable de la Commission bancaire et financière. L'ordonnance se termine par ces mots : « *Ainsi fait en notre cabinet à Bruxelles, le mardi 19 janvier 1988 à 1 heure du matin, la présente minute étant remise à la requérante le 19 janvier 1988 à 7 h 15.* ». Vous avez dit « urgent » ?

Il serait trop fastidieux de décrire ici, précisément, tout le parcours juridique qu'a ensuite connu cette affaire. A partir du 18 janvier 1988 en effet, on assiste à un ballet incessant de juristes entre le tribunal de commerce de Bruxelles et la Commission bancaire et financière. Une foule d'arguments sont échangés. Ces procédures donnent lieu également à une concentration impressionnante de spécialistes du droit financier : Lucient Simont, André Bruyneel, Pierre Coppens, Adrien Wolters, Marc van der Haegen, Georges-Albert Dal, Pierre van Ommeslaghe, Xavier Dieux…On découvre aussi de jeunes pousses. Ainsi ce stagiaire de 23 ans qui représente avec autorité et compétence Cerus à l'audience du tribunal de commerce du 18 février 1988 et dont l'ordonnance ne mentionne que le nom : « Miller ». Se doute-il ce jour-là, le jeune Axel, que 18 ans plus tard, il dirigera le groupe bancaire Dexia, le leader mondial du financement des collectivités locales et du secteur public ?

Si dans cette affaire de la « Générale », les juristes ont pesé de tout leur poids et ont contribué à préciser les termes des tractations qui se sont ouvertes, c'est pourtant, comme toujours, dans les « bureaux du pouvoir » que la bataille s'est menée.

Suite de chevaliers blancs pour un « poker d'enfer »

Le lundi 25 janvier 1988, André Leysen, administrateur-délégué de Gevaert Photo-producten et vice-président de l'Unice, la fédération patronale européenne, convoque la presse pour annoncer la décision de son groupe de jouer un rôle important dans l'acquisition des actions nouvellement émises. Il

SUITE PAGE 9

SUITE DE LA PAGE 5

IL Y A VINGT ANS...L'OPA SUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Etienne Davignon

Ancien chef de cabinet de Paul-Henri Spaak et de Pierre Harmel, Etienne Davignon fut également premier président de l'Agence internationale de l'énergie de 1974 à 1977, et vice-président de la Commission européenne de 1981 à 1985. Il a ensuite rejoint le comité de direction de la Société Générale de Belgique. Outre de nombreux autres mandats, il est encore aujourd'hui vice-président de Suez-Tractebel.

Vous étiez, à l'époque, membre du comité de direction de la Société Générale de Belgique. On a beaucoup critiqué, du côté De Benedetti, les instances dirigeantes de la Société Générale de Belgique, pas tellement les personnes elles-mêmes mais surtout la façon dont elles fonctionnaient. On parlait notamment de « système féodal », peu représentatif de l'actionnariat, d'un comité de direction composé de « barons ». Pourriez-vous nous décrire en quelques mots le fonctionnement de ce comité de direction et nous donner votre avis sur le fonctionnement de la Société Générale à l'époque ?

Laissant de côté les adjectifs qui font plus part de la polémique logique dans la bataille qui s'engage, je pense effectivement que ce n'était pas un modèle de gouvernance idéale pour une raison qui est simple : les personnes autour de la table étaient juges et parties. Et c'est ça le défaut. En effet, chacune d'entre elles était responsable d'une des sociétés importantes du groupe, et que dès lors, l'équilibre entre le manager qui rend compte et le conseil qui vérifie ne se trouve pas réalisé. Je pense effectivement que c'était une adaptation qui devait intervenir, qui n'était pas encore intervenue et que c'était sans doute une lacune.

Ma deuxième question porte plutôt sur votre position par rapport à cette OPA. Vous entamiez à l'époque votre « troisième » carrière en intégrant le comité de direction de la Société Générale de Belgique. En tant qu'européen convaincu n'y a-t-il pas eu dans votre chef un cas de conscience à devoir faire échec au premier grand projet de société paneuropéenne tel que M. De Benedetti le présentait, ou n'était-ce finalement que l'emballage d'un projet qui n'était pas réellement paneuropéen ?

Je n'ai pas eu de difficultés parce que j'ai considéré que nous étions dans le deuxième cas de figure que vous venez d'évoquer. Dans tout ce qui a été ce combat et cette bataille médiatique, j' ai critiqué toute notion nationaliste. Je pensais que cela n'était absolument pas ça le sujet. Simplement le projet de De Benedetti était totalement flou. Vous ne retrouverez dans les propos tenus à l'époque, au-delà du vocabulaire, ce que voulait dire ce grand projet paneuropéen, ce qu'il apportait ou quels étaient les objectifs ? En quoi les différents partenaires se trouvaient mieux après qu'avant ? Rien n'a été dit à l'époque. Je ne suis d'ailleurs pas plus informé quand je lis ce qu'Alain Minc dit aujourd'hui. Ce que je craignais, c'était que De Benedetti souhaite voir reprises par la Société Générale les activités à lui qui n'étaient pas florissantes. En effet, je connaissais bien la situation d'Olivetti, le premier succès que De Benedetti avait réalisé en modifiant une vieille affaire qui fabriquait des machines à écrire en une affaire plus moderne. Ayant étudié de très près tout l'état de l'industrie informatique en Europe pour avoir cherché à la relancer, j'étais arrivé à la conclusion que le train était passé. Et que dès lors, voir la Société Générale sous prétexte qu'elle n'avait pas d'activité dans ce que l'on appelle les technologies de pointe, reprendre Olivetti ne me paraissait absolument pas intéressant, absolument pas valable et certainement pas une source de développement futur. Mon jugement s'est avéré exact puisqu'Olivetti a disparu. Donc voilà, j'aurais pu avoir des difficultés mais je n'en ai pas eu à cause du fait que même si, certes, il y avait des aménagements importants à apporter au sein du groupe de la Générale, je pensais que ce que De Benedetti apportait n'était pas de nature à faciliter cette modification.

Quelle expérience avez-vous tirée pour la suite de votre carrière dans la gestion d'entreprises ?

Il y a trois réflexions que je voudrais faire. La première, c'est que cette opération a eu des conséquences juridiques importantes. Le droit en Belgique dans ce domaine était complètement flou. La sécurité juridique par rapport à ce qui sont des pratiques tout à fait normales d'OPA était inexistante. Je pense que nous étions, sur le plan juridique, en retard. Le tribunal de commerce a contesté l'augmentation de capital faite par la Générale à ce moment, et plusieurs mois plus tard, la cour d'appel a complètement réformé ce jugement.
Des modifications sont intervenues. C'est important parce que les sociétés doivent connaître le cadre juridique dans lequel elles se développent.
Le deuxième élément dont j'ai tiré déjà les conséquences, c'est qu'on ne peut être un actionnaire animateur que sur un certain nombre de participations parce que le monde moderne exige l'ajustement à l'ouverture des marchés,

à ce qui est maintenant la globalisation, et qu'aucune structure ne peut donner de moyens suffisants pour assurer ce développement à trop de structures particulières. C'est aussi une conviction qui vient de mon expérience européenne : il faut créer et développer des structures à ce niveau-là.
Et troisièmement, on n'a pas trop mal choisi les domaines de développement puisque la Belgique a – et c'est le seul pays de cette dimension – développé une industrie énergétique mondiale à partir d'un petit marché, que dans le domaine de la banque et de l'assurance, nous avons réussi à le faire, et que dans le domaine des adaptations, l'Union Minière devenue Umicore et Cumerio en a apporté la démonstration. C'est exact aussi pour la CMB, Recticel, la FN. Donc les choix qui ont été faits après l'OPA se sont avérés porteurs de développement et de croissance.

(propos recueillis par Me François Collon)

met 20 milliards de francs belges sur table pour acquérir 30 % de la Société Générale de Belgique. Le nouvel homme fort de la Générale, c'est lui ! Le texte de son communiqué est limpide.

« *En accord avec la direction de la Société Générale, Gevaert NV s'est déclaré prêt à prendre le leadership d'un groupe qui se fixe comme objectif de reprendre huit à dix millions d'actions du capital récemment placé par la Société Générale. Ce groupe comprendra aussi bien des partenaires belges qu'européens.*

Cette initiative a été prise tenant compte des éléments suivants : que toutes les actions auront le droit de vote ; que les structures de la Société Générale seront adaptées afin d'établir une séparation claire entre la gestion journalière de la société et le contrôle sur celle-ci ; que l'apport des partenaires du nord du pays aura un impact sur les structures dirigeantes ; que le développement de la coopération sur le plan européen dans la perspective de 1992 sera accéléré.

Gevaert n'exclut aucune collaboration à condition que le centre décisionnel de la Société Générale reste en Belgique, que les intérêts essentiels de la Communauté belge soient préservés, et que l'ouverture se fasse vers différents pays de la Communauté européenne.

Gevaert souhaite collaborer à une solution qui garantit aussi bien les intérêts des cadres et du personnel que de tous les actionnaires de la Société Générale. »

Voilà le plan. La véritable riposte. Se servir de l'électrochoc De Benedetti pour moderniser la Société Générale de Belgique, lui appliquer des règles de gestion saine et la rendre plus belge en y accueillant des capitaux et des managers flamands. Une ouverture vers l'Europe qui garantit les intérêts belges. Belges, non pas flamands, wallons ou bruxellois. Belges !

« S'engager et puis voir », telle est la devise d'André Leysen et le titre de son premier livre. Durant les quelques jours qui suivent, il s'engage en effet, multiplie les contacts et constitue autour de lui un groupe hétérogène de sociétés prêtes à investir dans la Société Générale de Belgique. Tout cela sans négliger les contacts avec Carlo De Benedetti qu'il connaît bien. On sent le projet en passe d'aboutir…Mais la tâche est ardue. Il faut concilier les intérêts de chacun et convaincre tous les partenaires de parler d'une même voix. André Leysen ne parvient hélas pas à fédérer et, surtout, en multipliant les contacts, il aiguise certains appétits… celui de Suez notamment.

Avec l'aide des AG, filiale de la Société Générale de Belgique dirigée par Maurice Lippens, le groupe Suez va en effet développer un projet concurrent à celui de Leysen et tâcher de constituer une majorité forte et solide afin de faire échec à De Benedetti.
D'intenses négociations s'engagent. Tout l'establishment de la finance belge est impliqué. Le travail ne manque pas dans les cabinets d'avocats, imposant des horaires fous. Les réunions se multiplient à Bruxelles ou à Paris, à toute heure du jour ou de la nuit…Le but pour les deux camps : constituer une majorité inattaquable.

Pour cela, Suez commence par l'acquisition du fameux « paquet des Flamands ». Un véritable roman. Au départ : un fleuriste, Théo Boone, et quelques amis décident de créer un club d'investissement et de faire des coups. Ils achètent ainsi 35 % du capital de « Vieille Montagne », une société spécialisée dans le traitement du zinc, dont la Générale détient la majorité du capital. Ils savent que la holding n'aime pas les petits actionnaires et encore moins lorsqu'ils détiennent des participations d'une telle importance. Les « Flamands » vont donc lui revendre leurs actions à prix d'or. Ils réinvestissent le produit de la vente en parts de réserve de la Générale elle-même et puis, au fur et à mesure des années, acquièrent de nouveaux titres… Si bien qu'en 1987, un fleuriste de Saint-Nicolas et quelques amis détiennent 10 % du capital de la Société Générale de Belgique ! En 1988, ils le revendent donc à Suez après l'avoir proposé à tout ce qui compte dans le monde de la finance mondiale. La manœuvre de la part de Suez est peu loyale. Une OPA est en cours et les titres sont achetés pour un prix supérieur à celui proposé par la société offrante. Une contre-OPA s'imposait !

SUITE PAGE 11

SUITE DE LA PAGE 9

IL Y A VINGT ANS…L'OPA SUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Mark Eyskens

Ancien Premier Ministre belge, Mark Eyskens était à l'époque des faits Ministre des Finances. Il enseigne l'économie à la Katholieke Universiteit Leuven.

Pourriez-vous nous décrire la situation politique de l'époque ? On a en effet un peu l'impression, vingt ans après, que peu d'autres hommes politiques belges ou membres du gouvernement, à part Philippe Maystadt et vous-même sont intervenus dans l'affaire.

C'est vrai mais il faut noter que le gouvernement à l'époque était en affaires courantes… dans une situation qui est d'ailleurs assez semblable à la situation que nous avons connue récemment. Je pense que c'était un gouvernement qui ne pouvait pas prendre d'initiative, disons légale, pour éventuellement faire barrage à l'OPA de De Benedetti. Naturellement, j'étais responsable du dossier en tant ministre des Finances. Au sein du gouvernement démissionnaire, on n'était pas sur la même longueur d'ondes en ce sens que les libéraux, à l'époque conduits par M. Gol, trouvaient qu'il fallait laisser faire le marché. Que le plus fort devait emporter le morceau alors que moi, avec mon collègue Maystadt, j'estimais qu'il fallait quand même être un peu plus circonspect, qu'il fallait juger sur pièces les propositions d'éventuels repreneurs. Je souhaitais faire une analyse des capacités de gestion et du plan industriel de M. De Benedetti. Je l'ai donc fait venir chez moi. Il est venu, entouré d'une nuée de journalistes, et j'ai finalement été très déçu par sa vision de l'avenir du groupe. Il n'avait pas de véritable vision industrielle. C'était plutôt un financier qui estimait qu'il y avait là un morceau juteux dont il voulait s'emparer. J'ajoute que j'ai aussi appris que M. De Benedetti était, dans son propre pays, l'objet d'une enquête judiciaire : malversations, fraude, etc…ce qui a conforté ma réticence.

Vous avez donc tenté de faire barrage à l'OPA en tentant de trouver une autre solution que celle proposée par De Benedetti.

Oui mais pas pour des raisons protectionnistes. Je croyais et je crois toujours d'ailleurs qu'il faut ouvrir le pays aux influences étrangères. J'avais surtout des doutes quant à la fiabilité de M. De Benedetti. Je me suis donc beaucoup entretenu avec M. Walter Van Gerven, à l'époque président de la Commission bancaire et financière, pour savoir si on pouvait intervenir afin de rendre plus difficile l'OPA de M. De Benedetti.

C'est ce qui a empêché la Commission bancaire et financière de rendre un avis immédiatement ?

Il y avait également des hésitations car à l'époque, notre outil juridique était très limité. La seule riposte possible était de susciter des initiatives concurrentes Il y a eu deux initiatives : d'abord, un groupe dit flamand autour de André Leysen. Il a fait de son mieux mais finalement, il n'est pas parvenu à réunir les capitaux nécessaires. Et puis évidemment Suez.

Avec le recul, vingt années plus tard, ne peut-on regretter finalement que le projet d'André Leysen, qui était d'associer les groupes du Nord du pays à la gestion et à l'actionnariat de la Société Générale de Belgique, n'ait pas réussi ? Est-ce que finalement, cela n'a pas précipité d'une certaine manière la disparition d'une sorte d'esprit belge dans le monde des affaires ?

Je partage un peu votre intuition et votre point de vue, d'autant plus que nous savons aujourd'hui que le groupe Suez risque quand même d'être sous la tutelle de l'Etat français si la fusion avec Gaz de France a lieu. L'Etat français, l'Elysée, aura donc directement ou indirectement un droit de regard sur la politique énergétique belge. Sachant cela aujourd'hui, je dis avec effet rétroactif oui, on aurait peut-être mieux fait de pouvoir caser la Générale au sein d'un groupe belge, largement financé par les capitaux venant du Nord. Le groupe Leysen était un groupe vraiment belge. Aucunement séparatiste. J'ajoute néanmoins que si cela avait été fait, je suis convaincu qu'aujourd'hui, vingt ans plus tard, étant donné quand même l'exiguïté de l'assiette financière du groupe Leysen, on aurait probablement déjà assisté à un élargissement du groupe et à l'entrée d'autres participants.

Quels sont les enseignements que vous avez tirés de cette affaire ?

Le premier enseignement, c'est que je regrette évidemment de plus en plus qu'au sein de l'Union européenne, on n'ait pas encore mis en place de manière efficace les statuts d'une société anonyme européenne. Celle-ci me paraît d'autant plus nécessaire que depuis vingt ans, le paysage mondial a complètement changé. Si j'avais dit au Parlement il y a vingt ans que notre plus grand groupe sidérurgique allait tomber aux mains d'un groupe indien…, on m'aurait lynché. Si j'avais dit que le plus gros actionnaire de

Fortis serait un fonds chinois, idem. Donc, tout ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, c'est-à-dire la globalisation - je dis souvent que nous vivons au « globalistan » : un pays un peu étrange, le village planétaire - constitue une nouvelle donne. Le nationalisme économique, surtout au niveau de petits Etats comme la Belgique, est totalement dépassé par les événements et il faut au moins une organisation au niveau européen. Je crois que la mondialisation est irréversible mais qu'il faut réfléchir ensemble maintenant au niveau de l'Union, peut-être aussi en dialogue avec les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) à des normes, du « benchmarking », de sorte que tout cela se fasse dans l'ordre et sans les déboires auxquels on assiste ces derniers mois comme la crise du crédit immobilier. Je trouve qu'il y a quand même une tendance vers un capitalisme trop oligopolistique voire abusif ou sauvage, aussi et surtout à partir de pays qui n'ont aucune tradition du fonctionnement d'un véritable marché ce qui est le cas de pas mal de pays émergents qui sortent d'autres régimes. Je prône une gestion de plus en plus intercontinentale des holdings, des hedge funds et du monde capitaliste en général.

(propos recueillis par Me François Collon)

Fort de cette acquisition, le groupe AG-Suez constitue sa majorité sous la houlette du nouveau chevalier blanc Maurice Lippens. Celle-ci est systématiquement contestée par le clan De Benedetti. Jusqu'à ce que, excédé de voir sa majorité mise en doute, le groupe AG-Suez fasse procéder à un « comptage » par l'huissier Robert De Valck. Ce dernier constate ainsi, dans la nuit du lundi 7 mars, que l'ensemble des actionnaires stables ayant signé « des accords précis et durables » avec AG et Suez représente 51,3 % du capital. En face, De Benedetti se moque de cette procédure absurde et du recours à un huissier de justice. Mais il sent aussi qu'il n'a plus la main. Le jeu lui échappe. A ce stade, hélas, il n'y a plus moyen de revenir en arrière. C'est un duel à mort et la fin est proche. Le mardi 15 mars 1988, un communiqué du conseil d'administration de la Société Générale annonce qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires se réunira le 14 avril. Il va falloir mettre cartes sur table.

Dernier acte

Jeudi 14 avril 1988, 8 h 30. Il fait très beau et Bruxelles est particulièrement calme en ces premiers jours des vacances de Pâques. Mais devant le 30, rue Royale, c'est l'effervescence. Une armée d'hôtesses dirige un bon millier de personnes vers l'immense chapiteau dressé pour la circonstance sur l'esplanade de la Société Générale. A 9 h 30, le gouverneur Lamy et la plupart des directeurs de la Société Générale de Belgique rejoignent la place qui leur est réservée sur le podium. Devant eux, au premier rang, les représentants d'AG-Suez sont déjà installés avec, derrière eux, une myriade d'avocats. De l'autre côté, les places sont encore vides. René Lamy prend la parole pour ouvrir l'assemblée. La tension est à son comble. Comme si, tout d'un coup, chacun réalisait l'énormité des enjeux qui vont se jouer pour la Générale, mais aussi pour la Belgique. Soudain, le gouverneur est interrompu. Dans un remou invraisemblable, applaudi et hué en même temps, Carlo De Benedetti fait son entrée, entouré de ses principaux lieutenants et de son fils Rodolfo. Premier incident d'une longue série au cours de cette assemblée générale à tous points de vue « extraordinaire ».

La journée voit se succéder les discours des représentants de chaque camp. On présente les stratégies. Les petits porteurs prennent également la parole. Il est 15 h 30. L'un souligne qu'il est venu « *en train et pas en avion comme tous ces big bosses* ». L'autre affirme que « *la Commission bancaire a chipoté et a permis à Suez d'acheter des titres en stoemelings* ». C'est un moment de répit qui détend l'atmosphère. Après leurs interventions d'ailleurs, c'est comme si plus rien n'avait d'importance, que tout était joué.
On passe enfin au vote sur la désignation du nouveau conseil d'administration. A 16 heures, la séance est suspendue pour le comptage des voix qui, suite à une panne informatique, se prolonge toute la nuit. Décidément, rien

SUITE PAGE 14

Le droit des sociétés aujourd'hui

Qu'en est-il du droit des sociétés aujourd'hui, vingt ans après ? Ce sera le thème abordé lors du colloque organisé par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles le jeudi 17 avril 2008 à l'auditorium ING. Au programme : des exposés évidemment mais aussi des panels de discussion rassemblant les plus grands spécialistes de la matière. Les sujets traités iront des éléments essentiels de la société au fonctionnement des organes sociaux en passant par la suppression des titres au porteur. Un bien utile retour aux fondamentaux d'une matière en constante évolution !

SUITE DE LA PAGE 11

IL Y A VINGT ANS…L'OPA SUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Walter Van Gerven

Président de la Commission bancaire et financière au moment des faits, Walter Van Gerven, a également occupé les fonctions d'avocat-général auprès de la Cour de justice des Communautés européennes. Il enseigne aujourd'hui encore à la Katholieke Universiteit Leuven.

Pourriez-vous nous présenter la Commission bancaire et financière telle qu'elle existait à l'époque, ses rôles et son mode de fonctionnement ? Etait-ce déjà une organisation aussi importante qu'aujourd'hui ?

Certainement non en ce qui concerne sa dimension mais certainement oui en ce qui concerne son importance. Il faut savoir que jusque l'affaire De Benedetti la philosophie de la Commission bancaire était encore celle de son premier président M. de Barsy, c'est-à-dire celle d'une jurisprudence prétorienne sur le modèle anglais avec peu ou pas de réglementation stricte. En raison de l'affaire De Benedetti un changement fondamental s'est produit dans cette philosophie qui avait déjà commencé à apparaître dans le secteur du contrôle des banques où la plupart des banques étrangères installées en Belgique souhaitaient avoir des textes précis, des bases légales sur lesquelles s'appuyer.

La Commission bancaire de l'époque avait un rôle plus limité mais aussi moins encadré qu'aujourd'hui. Elle devait simplement – si je puis dire – veiller à ce que l'information communiquée au public soit claire et compréhensible. Les choses ont changé depuis cette affaire. Sur le plan réglementaire, les textes se sont accumulés… pas toujours pour plus de clarté et de sécurité juridique d'ailleurs.

On a reproché à l'époque au ministre Eyskens d'avoir rappelé à la Commission bancaire et financière qu'elle devait veiller aux intérêts belges et donc compliquer la tâche de De Benedetti. En l'absence de législation précise qu'elle était votre marge de manœuvre ?

Depuis le début de son existence la Commission bancaire s'ést assignée la tâche de veiller au respect de l'intérêt général dans le secteur financier. Cela faisait partie aussi de sa philosophie fondamentale. Cette mission n'a pas vraiment été controversée jusqu'au moment de l' affaire De Benedetti … où l'intérêt général se confondait avec l'intérêt national.

Compte tenu de l'importance de l'affaire, il est rapidement apparu qu'en tant que président de la Commission bancaire, je devais informer prioritairement les ministres responsables, à savoir à l'époque M. Mark Eyskens, ministre des Finances, et M. Philippe Maystadt, ministre des Affaires économiques et les consulter. Certes, la démarche peut paraître curieuse aujourd'hui mais, vu l'impact national du dossier , elle ne l'était finalement pas tant que cela à l'époque. Et encore maintenant n'est-il pas normal qu'une administration, même aussi indépendante que la Commission, obtienne l'avis du gouvernement avant de prendre une décision dans un dossier d'une telle importance pour l'économie du pays ?

Au sujet de l'intérêt national, je souhaiterais ajouter qu'avant sa fameuse réunion du dimanche soir avec René Lamy, Carlo De Benedetti avait veillé à prévenir le ministre des Finances, preuve de ce qu'il avait lui-même conscience que l'intérêt national était en jeu.

La Société générale de Belgique était une autorité assez controversée à l'époque. Elle n'était pas très bien vue ni dans le nord, ni dans le sud du pays. Dans le sud du pays en raison de la gestion par la Générale de Belgique de la crise sidérurgique. Dans le nord du pays parce que la communauté flamande n'était guère représentée dans le comité de direction de la Société.

Très rapidement, un plan de sauvetage s'est mis en place. L'idée était : profitons de cette OPA pour instaurer un véritable équilibre « Nord-Sud » belge, européen et même mondial au sein de la Générale de Belgique. Malheureusement ce plan n'a pas pu aboutir en raison d'interventions au niveau judiciaire.

Ceci dit, la Commission bancaire et financière n'a joué qu'un rôle dans le contrôle de l'information financière et pas de rôle ou très limité dans les tractations de l'époque. On lui a reproché de faire traîner l'affaire et de retarder sa décision mais cela résultait principalement de la complexité du dossier et du manque d'informations essentielles pourtant nécessaires pour bien éclairer le public, et aussi du manque de personnels …alors que, on a tendance à l'oublier, la Commission bancaire et financière avait d'autres dossiers importants à traiter en même temps, notamment un projet de fusion de banques très importantes.

Quelle expérience tirez-vous de ces événements ?

D'abord qu'une bonne législation

même très ponctuelle et très développée ne peut pas résoudre tous les problèmes. On assistait véritablement à ce que le *Tijd* décrit comme un « Dallas sans les femmes »…les oppositions étaient gigantesques et l'enjeu colossal.

Ensuite qu'il faut un et un seul garant de l'intérêt général. A l'époque, sociaux-chrétiens et libéraux se déchiraient. Ces derniers souhaitaient que seules les lois du marché déterminent le sort de l'OPA. A l'époque, M. Eyskens s'est donc posé d'initiative comme le garant de cet intérêt général mais cela n'a pas été sans heurt dans le gouvernement, avec une opposition très vive de Jean Gol notamment.

Il y a finalement quelque chose d'assez étonnant dans la situation de l'époque. M. De Benedetti a acquis en bourse, de manière déguisée, beaucoup plus d'actions qu'il ne proposait d'en acquérir par la voie de l'OPA. N'aurait-il pas eu intérêt à continuer ses achats de cette manière plutôt que de lancer cette opération qui finalement l'a directement mené à l'échec ?

Oui, sans doute. C'est en tout cas ce que Suez a fait pour contrer l'OPA. Plutôt que de lancer une contre-OPA qui aurait été logique, elle s'est lancée dans une opération massive d'achat de titres en bourse. C'est une grande déception car, finalement, c'est le « chevalier blanc » qui n'a pas suivi les règles.

(propos recueillis par Me François Collon)

Jean-Louis Duplat

Président du tribunal de commerce de Bruxelles à l'époque des faits, Jean-Louis Duplat a ensuite présidé la Commission bancaire et financière. Il est aujourd'hui Senior Advisor auprès de Ernst & Young.

On sait dans quelles conditions d'urgence, vous avez dû intervenir pour rendre votre première ordonnance. On a l'impression que vous êtes parvenu à faire totalement abstraction des enjeux énormes que pouvait représenter l'affaire pour vous concentrer uniquement sur l'application juste de la règle de droit. Quel était votre état d'esprit au moment de statuer sur cette fameuse requête unilatérale ?

D'abord une certaine surprise. Je vous rappelle que cette requête a été déposée en soirée. J'ai ensuite siégé en écoutant les requérants pendant deux heures et demie. Nous avons donc eu un débat non contradictoire, compte tenu de l'extrême urgence, mais très complet sur base d'un dossier très circonstancié.

Ma vision des choses n'a pas beaucoup évolué depuis lors dans le domaine des offres publiques. Je pense que, lorsqu'une offre publique d'achat est lancée, le débat se noue essentiellement entre l'offrant et les destinataires de l'offre que sont les actionnaires et que donc, dans ce cadre-là, l'usage du capital autorisé, qui est sans doute légalement prévu, ne se justifie pas. Les intérêts des actionnaires sont essentiels et ceux du management sont, dans pareille situation, secondaires. Dans le cas d'espèce, je vous rappelle que c'est véritablement une opération interne qui a eu lieu. L'augmentation de capital a en effet été souscrite, vous vous en souviendrez, par une filiale de la Société Générale de Belgique avec un financement à 100 % de la banque qui, à l'époque était la Générale de Banque, elle-même dans le groupe.

Les ordonnances que vous avez rendues ont été quasiment unanimement approuvées par la doctrine. Elles ont néanmoins été réformées en degré d'appel sur la base d'une motivation assez audacieuse, je crois. Il n'est sans doute jamais heureux pour un juge de voir une de ses décisions réformées. Qu'avez-vous pensé de la motivation de la cour d'appel ?

Je vais simplement d'abord rappeler qu'il y a eu un débat contradictoire lorsque l'on a fait opposition à l'ordonnance, que je me suis interrogé sur ma présence dans la procédure d'opposition, puisque j'avais déjà exprimé un certain point de vue lors de l'ordonnance sur requête unilatérale. Je pense que mon expérience en matière judiciaire est telle qu'il n'est pas dramatique pour un magistrat de voir que d'autres ne partagent pas son sentiment mais je reste très confiant dans ma première et ma deuxième ordonnance et je respecte parfaitement une opinion divergente de la cour d'appel.

SUITE PAGE 14

SUITE DE LA PAGE 13

IL Y A VINGT ANS…L'OPA SUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Vingt ans après, quel est ou quels sont les principaux enseignements que vous avez tirés de cette affaire, que ce soit sur le plan juridique ou sur d'autres plans.

Sur le plan judiciaire d'abord, je pense que, sous ma présidence au tribunal de commerce de Bruxelles, le référé avait pris une extension considérable. C'était une de mes préoccupations, de pouvoir, sans dépasser les compétences du juge des référés, être très actif. Entre 1980 et 1988, le nombre de recours en référé s'est fortement accru et je pense que c'était une bonne chose qui a d'ailleurs été saluée par la doctrine sur le plan judiciaire. Je pense que le référé s'imposait dans le cas d'espèce.

Par contre, et d'autres que moi vous l'auront dit, il y avait évidemment de très graves lacunes dans la législation sur les offres publiques. Nous n'avions qu'une législation qui avait été un petit peu adaptée en 1964 quand il y a eu l'offre sur la Sofina. Depuis lors, bien entendu, un certain nombre de législations complexes, d'abord nationales, puis européennes, ont été mises en place. L'influence aujourd'hui du droit européen en matière d'offres publiques d'achat reste important, ce qui pour moi est tout à fait central et le débat d'ailleurs a porté là-dessus : quelle est la compétence de l'ordre judiciaire dans les offres publiques ? Dans la législation la plus récente, on a réservé à la cour d'appel, le seul recours contre les décisions des autorités de contrôle. Je pense néanmoins que dans la pratique actuelle, telle que je la vis, cette compétence exclusive n'est pas toujours très nettement arrêtée, mais le grand progrès aujourd'hui, c'est que les actionnaires sont, comme je l'ai toujours soutenu, l'élément central, que le management ne peut pas utiliser de « poison pill » à mauvais escient et donc qu'aujourd'hui, dans un monde boursier qui s'est quand même fortement internationalisé, l'intérêt des actionnaires prime. J'ajoute que beaucoup de choses pourraient encore être faites, notamment au niveau de la protection des intérêts des actionnaires de la société offrante, puisque l'on constate aujourd'hui aussi que lorsqu'une offre est lancée, c'est parfois l'actionnaire de la société offrante qui trinque lorsque le management de la société offrante est trop imprudent et lance un prix fou. Regardez ce qui s'est passé en France avec Alcatel Lucent ! Je pense donc aussi que, dans la protection et dans le recours soit aux autorités administratives soit aux autorités judiciaires, lorsqu'il n'y a pas de débat au sein d'une assemblée générale de la société offrante, se pose un problème. Mais l'un dans l'autre, ce qui était absolument incroyable il y a vingt ans, c'est qu'on pouvait encore être relativement créateur : la législation, c'était deux articles. Aujourd'hui, c'est plus de quatre mille pages.

Avez-vous un dernier commentaire ou une dernière observation ?

Je voudrais simplement ajouter que j'ai été fort aidé dans la maturation du droit financier par mon passage d'abord au barreau, chez Jean de Longueville qui a été pour moi un patron tout à fait remarquable, exigeant mais ouvert, éminent spécialiste des sciences fiscales, puis au parquet, comme vous le savez, où j'ai été assez rapidement amené à diriger la section financière avec un grand procureur qui était M. Velu et puis, bien entendu, au tribunal de commerce où là, je pense que les magistrats consulaires devraient être associés encore davantage, notamment dans les matières de référé ou dans les pratiques commerciales.

(propos recueillis par Me Emmanuel Plasschaert)

n'est simple. Il est 9 h 30 le vendredi 15 avril lorsque René Lamy annonce que les candidats proposés par AG-Suez sont élus avec 17,7 millions des voix. Les candidats du groupe De Benedetti qui n'ont obtenu que 14,2 millions de votes ne sont pas élus. Fin de partie ? Pas sûr. De Benedetti annonce qu'il ne renoncera pas. Qu'il introduira tous les recours possibles et que, quoiqu'il arrive, il faudra désormais compter avec lui. Alain Minc n'avait-il pas annoncé au plus fort de la bataille pour le contrôle de la Générale qu'ils étaient là « *pour des siècles et des siècles* » ? Il n'en sera rien.

Epilogue

Fondée en 1822 par le Roi Guillaume 1er des Pays-Bas, plus âgée que la Belgique elle-même dont elle détenait une bonne partie de l'économie, la Société Générale de Belgique n'était assurément pas une société comme les autres. Elle fut associée à presque toutes les manifestations du développement de la Belgique.

Cette « vieille dame » de 181 ans, mal préparée aux rigueurs du capitalisme moderne et à la globalisation, a disparu en 2003 en fusionnant avec sa filiale Tractebel. Triste fin pour un symbole.

Pendant trois mois, l'« Affaire de la Générale » a été le point de mire des milieux financiers du monde entier et a

mobilisé, en Belgique, tous les acteurs possibles : financiers, patrons, hommes d'affaires, cadres, salariés, agents de change, magistrats, avocats, juristes, conseillers. Mais il y eut aussi des absents. La classe politique belge et le gouvernement qui, étant en affaires courantes, ne pouvait rien. Les syndicats, réduits à compter les points alors qu'à l'Hilton de Bruxelles, De Benedetti avançait ses pions à coup de milliards. Et puis, surtout, les « Européens », auprès de qui De Benedetti disait trouver une justification. Où étaient-ils ?

Tout le monde n'était pas prêt, c'est certain, à jouer un rôle dans cette comédie humaine où l'on s'arrache à un prix fou la part de capital d'une société sur le déclin, où des décisions essentielles sont prises de nuit et où l'on ne cesse de s'invectiver par médias interposés.

« *Le drame de la Société Générale, c'est la décrépitude de la Belgique. La notion* actionae affectatis *se perd.* » disait René Lamy le vendredi 4 mars 1988 dans un interview au journal Le Soir. Il ajoutait : « *La Belgique est sans organisation, en mue vers je ne sais trop quoi, un mauvais Etat régionalisé dont les pouvoirs locaux sont constitués et le pouvoir national pas.* »

C'était il y a vingt ans.

La Générale n'a pas survécu.

Quant à la Belgique…

François Collon

Compléments d'enquête

Deux ouvrages publiés peu de temps après les faits offrent une perspective générale de l'« affaire ». Le texte qui constitue le corps de ce dossier en est très largement inspiré.

Il s'agit d'abord de *Poker d'enfer* de Mme Martine Vanden driessche, journaliste au service économique du Soir à l'époque. Un livre passionnant qui relate, jour après jour, dans un style clair et concis, tous les moments forts de l'OPA sur la Société Générale de Belgique (Fayart/Marabout, 359 pages).

Dans un style très différent, *Narration auhentique d'une OPA*, constitue le témoignage de M. René Lamy, dernier gouverneur de la Générale. Cherchant à être vrai et objectif, ce témoignage n'en est pas moins dépourvu de passion (Duculot/Document, 234 pages).

Les avocats au cinéma

Jeudi 31 janvier 2008. 20h. Le vestiaire des avocats, auquel la revue a récemment rendu hommage avec talent, est un peu terne ce soir. Les cadres ont (temporairement) disparu et la peinture jaune un peu passée appelle un rafraîchissement. Néanmoins, le lieu demeure attachant, surtout lorsque, dehors, la tempête bat les pavés. Mais qu'importe, car ce soir, on se plonge dans le noir. Et, ce n'est pas à tort que le conférencier relève que, parfois, c'est dans les salles obscures que se fait la lumière.

« Les avocats au cinéma » est le thème dont traitera, ce soir, Me Bruno Dayez. Pour ce faire, l'audience fera appel à ses qualités d'avocat, de philosophe et de cinéphile.

Les histoires de familles font souvent un bon sujet de cinéma. Le cinéma est souvent l'objet d'une belle histoire de famille. Me Bruno Dayez est le frère d'Hugues Dayez, un œil qu'on ne présente plus dans ces colonnes. Les Dayez sont les cousins des Collon, des avocats que l'on ne présente plus ici non plus. C'est donc très naturellement que Me Olivier Collon nous présenta le conférencier de ce soir, la famille, leur histoire commune et l'homme, cet « austère qui se marre » avec lequel il partage un métier, certains pans d'une histoire familiale, et, surtout, l'amour du cinéma. Il le fit bien évidemment avec ce souci de l'image, du décor et du détail et que l'on retrouve chez les vrais amoureux du 7ème art.

Place à l'analyse, celle de Bruno Dayez, qui, au moyen d'extraits savoureux et savamment choisis parmi quatre des quarante films abordés dans son livre *« Justice et Cinéma »*, pose la vaste question du cinéma comme représentation de la justice et de son fonctionnement. Bien que le sujet soit évidemment la justice pénale (cinéma oblige), le champ demeure si large qu'il commande, lors du premier plan, un zoom. La cible en sera la figure de l'avocat, vestiaire oblige. Comme souvent, ce soir, un avocat parle des avocats à des avocats. Le droit de chacun d'être défendu, la culture du doute systématique, les relations entre un avocat et son client, les raisons pour lesquelles une cause est défendue, son organisation, et surtout, l'inatteignable vérité, sont les thèmes qui se bousculent sur l'écran du vestiaire.

On y voit Me Dershowitz, défendant Claus Von Bulow en y cherchant une dimension morale ou constitutionnelle. On jubile ensuite à la vue de la blessure d'orgueil de Sir Robarts (extraordinaire Charles Laugthon) qui fait acquitter un coupable à son insu suite au jeu de Marlène Dietrich dans « Témoin à charge ». L'on suit James Stewart en Paul Biegler, dans « Autopsie d'un meurtre » d'Otto Preminger, occupant sa fonction sans se soucier le moins du monde de la vérité, se concentrant sur le vraisemblable, le plausible, bref, l'utile. Enfin, « plus près de chez nous », Paul Meurisse et Charles Vanel qui campent, pour Clouzot, de brillants orateurs se rendant au tribunal comme on monte sur une piste de cirque, jouant le jeu du procès avec passion, très loin de la souvent basse et contraignante vérité.

On voit des avocats travailler, on voit des avocats pousser, avec ferveur, des faits pour qu'ils entrent dans des catégories, on voit des hommes qui ont, tous, besoin de prendre attitude par rapport à la vérité et à la justice, on voit des avocats s'approcher ou s'écarter de cette vérité et, à bien y regarder, avec l'éclairage de Me Dayez, l'on voit surtout des hommes qui tentent d'assurer leur salut face à l'immoralité que peut impliquer l'exercice du métier d'avocat.

Cela fait, en effet, un excellent sujet de cinéma !

James Cogels

La Conférence à l'exposition "Le Grand Atelier"

Quel lien y a-t-il entre une fibule d'apparat de provenance viking et le recueil de dessins d'Adhémar de Chabannes ? Ou encore, quels sont les traits de ressemblance ou de dissemblance entre une "sedes sapientiae" de Lombardie, d'Ile de France ou du Tournaisis ? Questions anecdotiques, me direz-vous, mais qui prennent un relief passionnant, lorsqu'elles sont examinées au fil d'une visite avec un accompagnateur qui se révèle davantage conférencier que guide.

L'exposition "Le Grand Atelier" aux Beaux-Arts – pardon, au "Bozar" – s'était donné pour objectif de montrer par quels moyens de communication s'est créé un art européen dans lequel il y a tout à la fois une très grande diversité des formes et une remarquable unité de langage iconographique. Si la fibule d'apparat d'art viking présente un intérêt particulier, c'est en raison de son décor floral de type méditerranéen. Comment expliquer ces influences de style, de formes et de figures au travers du continent européen à une époque où les distances se calculaient en mois de voyage ? La réponse ? De tous temps, les artistes comme Adhémar de Chabannes ont sillonné l'Europe avec des carnets qu'ils remplissaient de notes et de dessins. Notre représentation des siècles passés est trop souvent celle d'un monde immobile où seuls quelques rares condottiere, marchands ou artistes auraient eu l'occasion de se déplacer.

Le thème de l'exposition "Le Grand Atelier" prend tout son sens lorsqu'on découvre côte à côte des figurines en albâtre sorties d'ateliers de sculpteurs anglais du XVe siècle : la stéréotypie est évidente. Que dire des retables brabançons fabriqués en série à la même époque et dont on retrouve des exemplaires de la Suède jusqu'à Madère ?

Certes l'annonce de cette visite guidée de l'exposition Europalia maniait allègrement le dithyrambe en nous proposant de "découvrir près de 250 œuvres grandioses". En réalité, il s'agissait le plus souvent d'œuvres discrètes, choisies non pas en raison de leur originalité exceptionnelle, mais précisément parce qu'elles montraient à quel point l'Europe des artistes fut au cours des siècles un "Grand Atelier". Ceci dit, il y avait également de nombreux coups de cœur au rendez-vous. Pour ma part, je me suis longtemps attardé devant un fragment de sculpture attribué à Nicolas de Leyde. Ce "buste d'homme accoudé" m'a d'autant plus émerveillé que les yeux du personnage sont mi-clos, l'artiste ayant saisi son sujet dans ce moment de réflexion où le regard ne paraît dissimulé que parce qu'il est en réalité dirigé au-dedans de soi. Le message de l'artiste est ici universel et chacun pourrait se reconnaitre dans ce visage qui exprime si admirablement l'interrogation de l'humanité devant le mystère de sa destinée. C'est avec raison que notre guide-conférencier nous disait que nous avions là sous nos yeux l'un des chefs d'œuvre de l'art européen.

Dommage qu'il ait fallu parcourir cette exposition au pas de course. Quand le Bozar vous invite à une nocturne, ne croyez pas qu'on vous autorise à y passer la nuit ! Dommage, parce qu'on se serait attardé des heures devant les merveilles.

Maurice Krings

La Conférence tenait encore tout particulièrement à remercier Madame Robert De Baerdemaeker qui pris l'initiative d'organiser cette visite et avait trouvé les guides conférenciers, le terme n'est pas usurpé, dont nous parle notre confrère, Maurice Krings, ci-dessus.

Elle devait elle-même prendre en charge l'un des trois groupes. En raison d'un petit accident, sans gravité, mais ayant eu la fâcheuse conséquence de l'immobiliser, elle n'a pu mener à terme ce projet elle-même. Qu'elle soit ici remerciée de s'être investie avec tellement d'enthousiasme dans la préparation de cette visite dont on ne peut effectivement regretter qu'une seule chose, c'est qu'elle n'ait pas duré plus longtemps.

ECHOS DE LA CONFÉRENCE

Les dames du temps jadis

Compte rendu de la séance solennelle de la rentrée judiciaire 2007-2008

C'est toujours bien les rentrées judiciaires : on y cause l'étranger ; on s'y salue avec amitié et déférence ; le président de la Conférence dit avec élégance à quel point on est content d'accueillir tout ce beau linge de hauts magistrats, de bâtonniers et d'éminents confrères plus ou moins exotiques ; on se congratule, on se félicite d'être ce que l'on est et on savoure le spectacle que l'on se donne à soi-même. Bref, c'est chouette et c'est chic, et au barreau, on aime cela. D'ailleurs, le président Plasschaert - homme de grands mérites s'il en est - a fait tout cela très bien : aidé il est vrai par les circonstances, il a pu aller un peu au-delà des formules convenues que l'on se transmet de bouche de président à oreilles de président depuis un siècle et demi. Et en plus, il l'a fait vite. Si l'on excepte les remises des prix – d'une longueur que les lauréats indiscutablement méritaient[1] – il ne lui fallut guère plus d'une petite quinzaine de minutes pour passer la parole à l'orateur après l'avoir gratifié d'une présentation brève mais cordiale. Vive l'esprit de synthèse qui nous permet de passer à l'essentiel sans vains bavardages ! Et à la rentrée judiciaire, l'essentiel c'est bien le discours ; cette année, celui de Me Cédric Lefebvre.

J'ai bien aimé le titre : « S'il ne fallait en citer que quatre … ». Il y a du suspense dans ce titre : quatre quoi ? Cela faisait quelque jours déjà que la question – osons le mot – me taraudait. Quatre romans ? quatre philosophes ? quatre opéras ? quatre crus du Bordelais ? (Me Lefevbre n'est-il pas un distingué œnologue ?) quatre fromages au lait cru ou quatre façons d'accommoder la tête de veau ?

Ainsi que vous le savez déjà, chers lecteurs: tout faux ! Il s'agissait pour l'orateur de nous entretenir de quatre femmes. Comme, d'évidence pour faire durer le suspense, il commença par citer Mère Teresa (j'en ai frémis), nous sûmes immédiatement que ces quatre femmes ne seraient sans doute pas Phrynée, Messaline, la papesse Jeanne et Marion Delorme. Non, il allait nous parler *« de ces femmes belges exceptionnelles qui se sont distinguées à travers la courte mais intense histoire de notre pays »*, de *« quatre mousquetaires en jupons »*. Quelle jolie formule, Monsieur l'Orateur, et combien exaltante. Mais quatre splendides notices biographiques – Isabelle Gatti de Gamond, Gabrielle Petit, Lucie Dejardin et Georgette Ciselet - aussi détaillées et documentées qu'elles furent, et reliées par un propos si raisonnablement féministe, cela manque, voyez-vous, du souffle épique ainsi annoncé. Il est un peu dommage qu'une si belle maîtrise de la langue et une si belle voix, modulée avec tant d'élégance, servirent à l'énoncé de détails aussi mineurs que la titulature du père d'Isabelle, les amours de Gabrielle avec un sous-officier des carabiniers, le régime alimentaire de la petite Lucie, le cursus académique de Georgette et le rang qu'elles

acquirent, les unes ou les autres, dans les ordres nationaux. Bref, ce fut donc un peu longuet pour seulement quatre femmes: Villon en cita onze en trois couplets de huit vers et un envoi de quatre; les règles du discours ne sont pas celles de la ballade, et je l'ai un peu regretté.

Mais on sait que la passion est parfois une conseillère peu avisée, et on aurait tort sans doute de faire grief à Me Lefebvre de s'être laissé emporter, en particulier si cette passion est généreuse. Car tel fut le cas, et c'est l'honneur de Monsieur l'Orateur.

Au demeurant, il était plutôt plaisant d'assister au spectacle rare de nos confrères venus d'ailleurs se laisser apprendre que dans notre petit pays, étrange et un peu ridicule, il y eut des dames qui valaient bien Jeanne Hachette, Lady Hamilton ou Millicent Fawcett[2] (si je ne devais en citer que … trois). *Dites-moi où, n'en quel pays ?* Mais en Belgique que Diable !

La réponse de Me Plasschaert, fut aussi pétillante et facétieuse que le discours de Me Lefebvre fut austère. C'est un peu la loi du genre : prendre le contre-pied tant du style que de la pensée du discours de l'orateur. Aussi y eut-il des rires et, parce que l'on aime rire, ils furent accompagnés d'applaudissements. Depuis la critique du choix de ces dames (*« Libre à vous de vous inspirer du nom des rues qui jouxtent le trajet domicile-lieu de travail … »*) jusqu'à une tentative taquine et plutôt réussie de percer à jour le psychisme de l'ora-

1 Ainsi le prix Lejeune, attribué à Me Olivier Malinus, le prix Janson n'étant pas attribué ; les prix Boels à Me Pierre Van Den Brule et Me Vincent Defraiteur ; le prix des Anciens présidents à Me Nicholas Ouchinsky ; le prix Stella Wolf à Me Alain Roland ; le prix bâtonnier Moreau à Me Thibault de Sauvage ; le prix Jean-Jacques Boels à Me Cedric Alter et le prix Yves Mortier à Me Annelies Peetroons. Pour être en note de bas de page, nos félicitations n'en sont pas moins sincères et chaleureuses.

2 *Dame of the Most Excellent Order of the British Empire*, pour ceux que cela intéresse.

teur (« *Nous assistons à ce moment rare, et d'une grande pureté, de la Révélation. Sans vouloir vous taquiner, c'en est presque mystique* ») en passant par une introduction, drôle et faussement provocatrice, à la défense de l'homme (*«Que l'intelligence l'emportera sur l'orgueil ? Tout cela me révulse»*) le président s'en donna et nous en donna à cœur joie, sans pour autant pousser ses avantages au-delà de l'estime et de l'amitié que mérite le courage d'un orateur qui une fois, « *ne serait-ce qu'une fois* », ose « *monter à cette tribune redoutable et être sincère, authentique et nu* ». Et parce que le compliment venait de quelqu'un qui sait de quoi il parle[3], nous le ferons nôtre, et ne jetterons certes pas l'orateur *en un sac en Seine*.

Commencer par citer une rédactrice du magazine *Elle* et terminer en citant Louis Aragon, c'est une prouesse qu'il faut saluer. Ce fut celle de Monsieur le Bâtonnier Robert De Baerdemaeker, qui, selon l'usage, avait à conclure en rétablissant l'équilibre entre ses prédécesseurs à la tribune. Si, sur ce point, la balance ne fut peut être pas tout à fait exacte, le Bâtonnier assuma pleinement son rôle de « vieux sage », faisant observer que si sans doute il y a quelque mérite à prendre la parole en faveur du féminisme et évoquer la mémoire de ses grandes figures du passé, il eût été plus courageux, plus pertinent, plus actuel et plus utile encore de mettre lance en arrêt en faveur de Sadia Sheik, victime d'un crime d'honneur à Charleroi en octobre 2007, de Nawal El Saadwi, féministe égyptienne poursuivie pour hérésie et apostasie, de Khady Koita, présidente du réseau européen pour la prévention et l'éradication de la mutilation génitale, et de tant d'autres dames et demoiselles, les unes connues, les autres moins, mais qui toutes font de la défense de la condition féminine – et dès lors de l'humanité tout entière - un combat quotidien et parfois douloureux … si douloureux. Isabelle, Gabrielle, Lucie et Georgette sont plus proches de nous sans doute que *Berthe au grand pied, Bietrix, Aliz*, mais fallait-il oublier celles qui vivent et luttent ici et maintenant ?

C'est le propre, je pense, des grandes rentrées judiciaires que l'on sorte de la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel meilleur que l'on y est entré. Chacun jugera, pour lui, et pour lui seul, si ce fut le cas cette année.

Et c'est le propre aussi des grandes rentrées judiciaires, que l'on sorte du bal (n'est-ce pas plus joli que « soirée dansante » ?) plus heureux que l'on y est entré. Comme je n'y étais pas, je ne saurais dire ce qu'il en fut, mais il me plaît d'imaginer que, féministes ou machos, les belles dames et les beaux messieurs, comme au *temps jadis* et dans les chansons d'enfants, firent « cooommme çaaaa ».

Marc Snoeck

3 « *L'Homme ébranlé ; éloge de la fragilité* », discours prononcé par Me Emmanuel Plasschaert à la séance solennelle de rentrée du 17 janvier 2003, J.T, 2003, p. 41.

Cercle Marin : « Secret Story », par Me Cavit Yurt

Pour son Cercle Marin du 12 février, le grand cirque du jeune barreau (dixit Me Brice Remy, l'un de ses commissaires) recevait Me Cavit Yurt, venu nous entretenir des secrets. Avec le talent de Monsieur Loyal qu'on lui connaît et sa connaissance étendue du monde des chapiteaux, Me Remy nous a présenté le conférencier : orateur né, collectionneur de jeux cartes, membre de nombreuses commissions administratives de l'U.L.B., candidat et primé à de nombreux concours d'éloquence dont ceux organisés par E.L.S.A. et la Croix Rouge, avocat et prestidigitateur.

Me Yurt nous a parlé de multiples formes de secrets, ceux que les magiciens ne révèlent pas, les secrets dont usent les scénaristes de séries télévisuelles, les codes et les secrets dont nous nous servons au quotidien, les vrais secrets pour lesquels certains sont prêts à tuer, les faux secrets qui sont au cœur des émissions de téléréalité et ceux qui jalonnent notre jardin secret.

Face aux secrets, le droit et son poids, qui fait peser des charges sur l'accusé, règle le fardeau de la preuve et fait tomber les individus sous son coup. Cependant, si les secrets ne pèsent parfois pas bien lourd face au droit, il en est d'autres qui peuvent le faire basculer et faire éclater l'ordre dont il est en principe le garant. A l'appui de son propos, l'orateur s'est mué en prestidigitateur pour montrer qu'un petit bout de papier, renfermant un secret, pouvait faire pencher de son côté une balance contenant, sur l'autre plateau, un poids représentant la Loi.

Me Yurt nous a livré, avec intelligence et élégance, une présentation originale de son sujet, empruntant des chemins inattendus et jouant avec l'auditoire, à qui il a annoncé un exposé du sujet en trois secondes, puis en trois minutes et enfin en trois objets, réunis autour de lui.

Le public, venu très nombreux, a fait mentir le dicton selon lequel un secret est une chose que l'on ne raconte qu'à une seule personne à la fois.

Bruno Meeus

ECHOS
DE LA CONFÉRENCE

LA REI

2008 : année de « grande » rentrée. Ce fut l'occasion de sacrifier à un rituel séculaire : assister au toujours très attendu discours et festoyer au banquet suivi de la « petite » revue. Qui dit grande rentrée, dit en effet petite revue…

Le jeune barreau de Bruxelles sait recevoir ses hôtes belges et étrangers. Telle est sa réputation. En accueillant ses hôtes dans les salons d'ING, le président de la conférence, Emmanuel Plasschaert, avait vu juste. L'accueil chaleureux, la superbe vue sur la ville et le palais royal, les œuvres d'art contemporain, le tout agrémenté de la musique du commissaire Remy (qui n'était manifestement pas du goût de la responsable du protocole de la banque) ont fait recette.

Nombreux furent ceux qui poursuivirent les festivités à « La Patinoire », haut lieu des nuits uccloises, ce qui permit aux invités étrangers d'observer la faune (le terme n'est pas usurpé) locale.

Après le discours dont il est rendu compte par ailleurs, avait lieu, le lendemain, le banquet. Près de mille invités se sont retrouvés aux halles de Schaerbeek. Cet ancien marché couvert, éclairé de mille feux pour l'occasion, se prête à merveille aux agapes de la Conférence. Après les mots d'accueil du président et du bâtonnier, suivirent les toasts du bâtonnier de l'Ordre néerlandais et du premier secrétaire de la conférence du stage de Paris. Ce dernier souhaitait éviter, ce qui venait d'être infligé à son bâtonnier,

NTRÉE

à savoir le traditionnel chahut infligé aux « toasteurs » parisiens. Il eut donc l'excellente idée de communiquer avec le public en brandissant de grands panneaux sur lesquels il avait écrit ce qu'il avait à dire aux femmes de l'assemblée. Il termina cet « happening » en donnant le numéro de la chambre de son hôtel bruxellois ainsi que son numéro de portable. L'effet comique était assuré. L'assistance, fair play, a apprécié et chaleureusement applaudi le courageux orateur. Pour le reste, le repas était délicieux et le service impeccable. La revue put commencer à une heure raisonnable, ce qui, les habitués le savent, tient du miracle. Après un spectacle de très bonne tenue, place fut faite à la soirée dansante. Nombreux étaient ceux qui s'éclataient encore aux petites heures du matin tant l'ambiance était à la fête.

Partant du principe qu'il ne faut pas décélérer de manière trop brutale, le président avait convié, le samedi soir, les représentants des jeunes barreaux étrangers au vestiaire des avocats. Ce fut l'occasion pour eux de remercier le président et l'orateur de rentrée en des termes plus ou moins inspirés selon leur état de fatigue ou de préparation.

Que le président et sa commission soient remerciés pour cette excellente rentrée 2008 !

Marc Dal

ECHOS DE LA CONFÉRENCE

LA PETITE REVUE

Lors de la dernière réunion du comité de rédaction de La Conférence j'étais en Espagne, et il est bien connu que les absents ont toujours tort. Mes confrères et amis du comité (merci les gars !) ont décidé que j'étais le candidat idéal pour rédiger le compte-rendu de la revue. Rédiger le compte-rendu de la revue du jeune barreau pour qu'il soit publié dans… le périodique du jeune barreau. Autrement dit : affirmer sans ambages que les acteurs étaient brillants, drôles et talentueux ; que les textes étaient brillants, drôles et (sans doute) écrits par des confrères trèèès talentueux ; que nous sommes tous drôles, brillants et talentueux (puisqu'avocats du barreau de Bruxelles et amis de la Conférence), et que s'il y a eu un stuut, c'était sans doute seulement à cause de ces foutus techniciens (et pour cause, puisqu'eux ne sont pas avocats).

Mais ce n'est pas tout : rédiger le compte-rendu de la revue pour sa publication dans La Conférence entraîne aussi ajouter au moins un petit mot sur chacun des acteurs. Sur chacun d'entre eux, sans oublier personne. On ne peut pas en citer deux ou trois, affirmer qu'ils étaient sublimes, et oublier un quatrième, parce que son rôle était mineur, parce qu'on le connaît moins ou parce que, tout simplement, il était mauvais. Les acteurs, lorsqu'ils lisent le compte rendu, parcourent d'abord le texte en diagonale, et espèrent toujours trouver leur nom, accompagné si possible d'une petite louange.

Me voilà donc, presque un mois après la rentrée, face à ces foutues contraintes, devant mon ordinateur, avec, comme maigre aide, trois notes manuscrites prises pendant le spectacle, totalement incompréhensibles six semaines plus tard, avec ici et là des plus (+++) et des moins (- - -), des flèches vers le haut et vers le bas, une écriture illisible, et des grosses taches de vin.

Je me suis donc retourné vers mes collègues de bureau et leur ai demandé quel était leur souvenir de la revue. Des avocats espagnols, qui n'ont presque jamais mis les pieds au Palais de Justice, qui ne connaissent personne au gotha, et qui assistaient à leur première rentrée solennelle. Un public donc nouveau, vierge, profane, et par conséquent, totalement objectif. En bref, le public qu'il faut conquérir lors des petites revues, puisqu'il représente quatre vingt cinq pour cent de l'assemblée. Des jeunes avocats qui passent leurs journées dans leur bureau, esclaves du time-sheet, et qui, invités par leurs cabinets au banquet, découvrent un monde qui leur est totalement nouveau et qui est pourtant si ancien ; des invités étrangers prêts à découvrir les vertus de la bière belge et à faire des rencontres avec des belles consœurs bruxelloises (ou plus, si affinité). Le reste, vous qui me lisez, les habitués du Palais, des revues, de la Conférence, des blagues sur ces horribles pénalistes et des chansons sur je ne sais pas quel vieux juge de la jeunesse, ce quinze pour cent de l'auditoire, c'est un public acquis, toujours enthousiaste et toujours déçu.

Eh bien, après en avoir parlé avec mes

confrères espagnols, je dois conclure que la revue était une réussite (ou presque, ce qui est déjà pas mal). D'abord parce qu'elle était brève (grande vertu). Et puis parce qu'elle était vivante. Des airs connus, des rythmes entraînants, des danses (des danses !), et des sketches compréhensibles pour maîtretoutlemonde. Il y avait bien sûr des détails qui leur ont échappés, ils ignoraient souvent de qui les acteurs parlaient ou à propos de quoi ils chantaient, mais surtout (et c'est ça l'essentiel) ils ont passé un bon moment, ils se sont amusés, et se sont même reconnus dans certains aspects de ce qu'ils voyaient. Le magnifique sketch des deux jeunes avocates, l'une appartenant audit « barreau traditionnel » et l'autre au « barreau d'affaires » a été pour eux l'un des grands moments du spectacle, puisqu'il est parfaitement valable à Bruxelles, à Paris ou à Madrid. Mais ils ont aussi apprécié certains « private jokes » : La chanson de l'orateur, par exemple, alors qu'ils n'ont pas eu le plaisir de le rencontrer personnellement. Mais cela importe peu… tout le monde connaît quelqu'un qui, comme l'orateur (d'après la chanson), s'il est « parfois lourd, c'est toujours par amour ». Et ils ont pu apprécier d'autres chansons et thèmes pourtant si belgo-belges ; ainsi, tous les avocats présents aux Halles, belges ou étrangers, ont connu des modifications législatives promises comme étant la panacée, le miracle, la solution à tous les maux de la terre, mais ensuite totalement inutiles, et grâce auxquelles « rien n'a changé, ça a même empiré ». En bref, il y avait (dans l'ensemble) du bon, du compréhensible et du drôle pour les profanes, et il y avait de l'enthousiasme dans la troupe. Le frénétique rap du bât mortel résumait à lui tout seul cet enthousiasme. Que demander de plus ? De l'émotion, peut-être ? Demandez à notre très chère Régine. Elle vous en parlera.

Merci donc à Mes Bovy, Cicurel, Coduys, Delcorde, de Lemos, Gillard, Goeman, McInnes, Nazarian, Venet, Dwelshauvers et De Man (voyez vous, je vous ai tous cités, sur un pied d'égalité). Merci aussi à Victor Scheffer, à l'incombustible Jean-François Maljean, et à Mes Tilkens et Rousseau. Vous nous avez fait passer un bon moment.

Miguel Troncoso Ferrer

La pension complémentaire avec le meilleur rendement spécialement pour VOUS

Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55.002

Mademoiselle Gatienne BEGUIN
Solliciteuse

Par e-mail

Bruxelles, le 11 février 2008.

Mademoiselle,

CONCERNE : VOTRE CANDIDATURE

J'ai bien reçu votre lettre de postulation.

Votre enthousiasme fait plaisir à lire.

Moi aussi, à votre âge, j'ai déclaré la fleur au fusil que j'étais, et je vous cite « *impatiente de mettre mes connaissances juridiques en pratique dans un environnement de travail dynamique* », au féminin près.

Ne cherchez plus : je suis cet environnement.

Je relève qu'outre votre diplôme de juriste, acquis de haute lutte après huit années d'efforts, vous cultivez de nombreux talents.

Notamment, vous chantez dans un chœur. Vous m'en voyez ravi. Figurez-vous que j'ai moi-même la fibre musicale : nous avions monté avec quelques camarades de la faculté un groupe de pré post-rock baptisé – non sans un certain esprit, vous en conviendrez – « *Les bavettes taillées* ».

Disposer d'un bon organe vocal est fondamental dans notre profession. Certes, nos magistrats ont la fâcheuse tendance de nous faire plaider « *au comptoir* » – notez la finesse de l'expression –, voire même assis. Une hérésie. Un coup d'arrêt aux effets de manche, aux effets de voix et aux effets minés, puisque même les castras ne sont plus de mode : comme les stentors on les muselle. Résultat : les stagiaires n'ont plus qu'un filet de voix. Ils sont malingres. Seuls l'index et le pouce conservent quelque muscle, à force de feuilleter. On les voit tituber entre les bancs, telle une horde d'andouilles endeuillées, le dos courbé par des dossiers trop lourds pour leurs faibles vertèbres.

C'est atterrant. Je souffre dans ma chair quand je les aperçois. Et puis je songe à une victoire facile et le sourire me revient.

Mais vous, vous n'êtes pas de cette engeance. Je vous sens issue de la vieille école. La photographie jointe à votre curriculum en témoigne : la tête est bien campée sur le tronc. Une nature inspirée a gommé le cou, inutile. Vous êtes bâtie comme une diva ou un chaperon. Je vous sens rompue aux vocalises, avide de déclamer, de secouer la magistrature assoupie en alternant avec talent les aigus et les graves.

D'habitude, je glane sur Internet quelques informations sur les candidats qui souhaitent faire leur écolage sous ma bienveillante férule. J'ai ainsi débusqué un militant de Force nationale et la fille d'un gérant de phone shop. Je n'exagère rien. Ces jeunes fats croyaient pouvoir me flouer, moi, l'auteur de l'essai *«Primes et bâtiments : les aides à l'isolation dans les trois Régions »* (l'avez-vous lu ?). Ils arboraient pour me mystifier une cravate rayée à double nœud royal ou l'une de ces jupes si sournoisement fendues sur le côté. Grâce au ciel et au grand Ordonnateur – puisque je vois que vous avez été élevée chez les maçons, mais rassurez-vous, je ne suis pas sectaire –, vous, je vous crois sur portrait : vous n'êtes pas femme à miser sur de si vains subterfuges.

Je lis également que vous maîtrisez Microsoft Office et Internet. Tout Internet ? J'en reste pantois. Quant aux langues, vous m'indiquez disposer d'un excellent niveau d'Anglais, pour avoir chanté de nombreux Negro Spirituals. Moi qui pensais que ces gens-là se contentaient de muser en cassant leurs cailloux. Vous aurez tout loisir d'utiliser ce talent, puisque j'ambitionne de fonder un réseau international de cabinets spécialisés en droit de l'isolation thermique. Votre connaissance du Néerlandais nous sera également utile. Figurez-vous que je n'ai jamais eu la chance de parler cet idiome, à cause d'un palais réticent.

Mademoiselle, vous trouverez chez nous tout ce que vous cherchez. Je dis « *chez nous* » parce qu'avec le temps, j'en suis venu à considérer mon voisin de pallier, insatiable pourvoyeur de dossiers grâce à son ample réseau de chauffards alcooliques, comme membre à part entière de mon cabinet. C'est également lui qui vous cèdera une portion de son appartement, afin que vous y installiez votre matériel de bureau. Vous y serez comme un coq en pâte. Vous pourrez développer votre propre clientèle, moyennant une modeste participation aux frais de notre association, conformément au bulletin de virement que je joins à la présente. Autant prendre immédiatement le pli.

Je vous invite à me contacter à la réception de la présente, afin que nous convenions des modalités pratiques de votre installation.

Dans l'attente de votre versement et de votre appel, dans cet ordre, je reste,

Votre dévoué,

René Gloggos
Avocat

CULTURE ET LOISIRS

BD

Gus. Beau bandit (2)
Christophe Blain (Dargaud 2008)

De nos jours, peu d'auteurs se risqueraient à aborder de front une histoire de bandits qui se déroule (quelle surprise) dans le bon vieux far-west. Mais Christophe Blain n'est pas n'importe qui. Il a acquis ses lettres de noblesse avec l'incontournable série Isaac le Pirate (que ceux qui ne connaissent pas se ruent honteusement chez leur libraire) et se lance à présent dans cette chronique westernienne, dont l'album présenté constitue le second volet. Le talent principal de Christophe Blain (qui n'en manque pas) est de nous plonger en quelques coups de crayons dans une ambiance extrêmement attachante. On a immédiatement le sentiment d'être en terrain connu. Les personnages, les décors, les couleurs, les dialogues, tout semble familier alors que le style est totalement nouveau. Et si en plus, sous l'habillage naïf du récit, il nous offre un propos décalé et intelligent sur les personnages qu'il met en scène, que demander de plus ? Car son cow-boy Gus est en fait un écrivain avide de récits « de terrain », raison pour laquelle il attaque les banques et joue au poker, comme son pirate Isaac est un dessinateur rêvant de peindre les hommes « en situation », au point de s'embarquer dans d'invraisemblables équipées maritimes. Chaque personnage est un poète sous un corps de brute et nous livre sa vision savoureuse de la vie et des hommes. L'alliage est judicieux et détonant. Christophe Blain, un talent hors norme.

Jean-François Germain

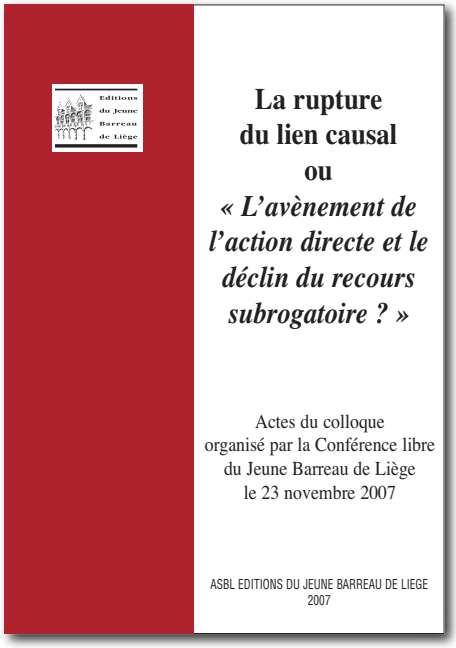

Broché 2007, 254 pages, 43 €

Editions du Jeune Barreau de Liège asbl
Annexe du Palais de Justice - Rue du Palais 66 - 4000 Liège
Tél. : 04/232.56.73 - Fax : 04/232.56.80 - CPB : 630-0762370-09
E-mail : EJBL@barreaudeliege.be - http://www.barreaudeliege.be/ejbl

MARCEL SIRAUT
ARTISTE PEINTRE

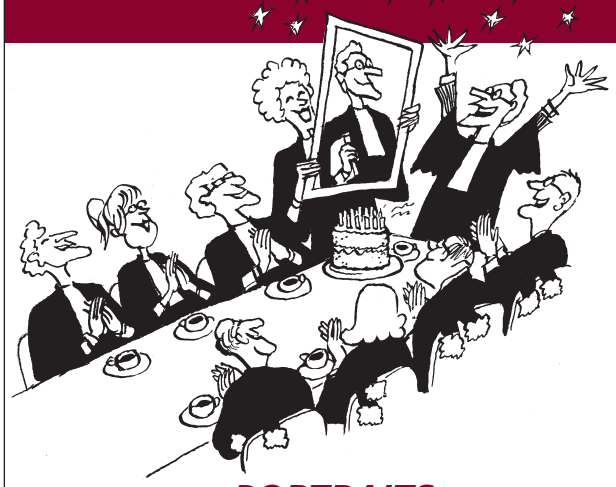

PORTRAITS
À L'AQUARELLE ET À L'HUILE
TABLEAUX SUR COMMANDE
DESSINS

Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles
Tél.: 02 762 20 76 • www.marcelsiraut.be
siraut.m@hotmail.com

GASTRONOMIE

En retournant aujourd'hui à La Paix*, face aux abattoirs d'Anderlecht, l'on ne sait quel sentiment privilégier : la nostalgie de l'ancienne taverne où les viandes plantureuses et parfaitement rôties, accompagnées des épinards, scaroles ou chicons fraichement cuisinés au beurre, étaient apportées depuis 1892 par des serveuses à l'accent du terroir ou le bonheur de découvrir une brasserie transformée, audacieusement baptisée gastronomique et des préparations délectables ?

Le patron, Erwin Maes, est toujours présent : un vrai patron, accueillant et attentif au moindre détail. Mais depuis deux ou trois ans, il laisse une grande part d'initiative à son talentueux cuisinier de beau-fils, David Martin, originaire du sud-ouest. Celui-ci a été notamment second à l'Arpège et au Jules Verne et chef de cuisine chez Bruneau. La cuisine est évidemment remarquable, qui propose des plats de bistrot dont la qualité repose d'abord sur celle des produits. Leur traçabilité est détaillée : si les jambons, les pieds, le boudin servi en chaud-froid, le lard de poitrine fondant laqué à la japonaise et les côtes de porc sont basques, les joues de porc Certus sont de chez nous, comme les veaux des rognons et de la côte juste poêlée, tandis que la blanquette est confectionnée avec un veau de lait de Corrèze tradition. Le filet de bœuf est irlandais, la côte et l'entrecôte sont bavarois - le fameux Simmental - mais le poulet pattes noires, rôti au foin en cocotte, provient des landes.

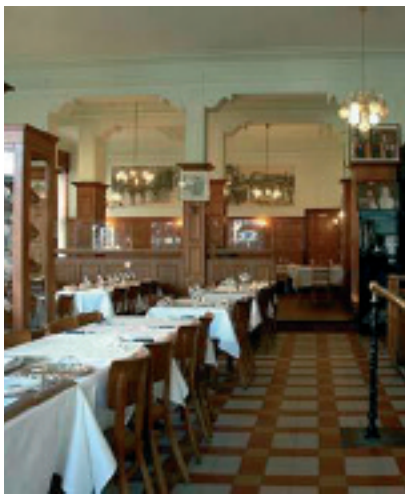

Proximité des abattoirs oblige, la carte fait donc la part belle aux viandes. Sous réserve des plats du jour et du maquereau au vin blanc, dos à dos, juste cuit sans arêtes, vous ne trouverez pas de poisson en ces lieux mais des crevettes grises dans leur tomate La Paix ou dans le croquant en habit de pomme de terre. Et aussi des petits gris en pate à beignets avec un succulent beurre à l'ail, persil et pain dont s'est délecté mon ami Jacques. Quelques desserts de grand-mère tel le pain perdu croustillant à la vanille bourbon, un étouffe-chrétien si l'on se risque à le commander après des croustillants de pieds de porcs et une côte de bœuf servie avec son os à moelle poché…

Le grand comptoir a survécu, à droite de l'entrée, surmonté de quelques publicités lumineuses pour des bières traditionnelles mais le décor a été rajeuni. Les proportions de la salle sont encore accentuées par la disposition des tables, en rangées, et la vue directe sur les cuisines. Au total, l'ambiance évoque celle des vastes brasseries parisiennes historiques - la Coupole ou Bofinger - conjuguant les éléments d'origine, comme le guichet bancaire où les mandataires venaient escompter leurs billets, et des abat-jours et lustre à la mode.

Essentiellement dans les rouges, la carte des vins recèle de beaux flacons surtout dans les Bordeaux et les Côtes du Rhône, voire dans les espagnols. A un prix abordable, nous épinglerons en revanche le petit Lafleur de Lynch à 21 €, le château Mourgues du grès, un bon costière de Nîmes à 30 € ou la Bastide de Dauzac à 45 €. Notez en outre que la plupart des entrées sont facturées entre 15 et 20 €, les plats entre 20 et 30 €. A ce niveau de qualité, ce n'est guère dissuasif.

Un peu de lecture…

Les livres tout entiers dédiés à la cuisine "végétale" sont rares. Falstaff apprécie particulièrement Les légumes, recettes de mon moulin, de Roger Vergé (Flammarion), voire Jacques Maximin cuisine les légumes (Albin Michel). Critique gastronomique au Herald Tribune, gourmande et malicieuse comme Geneviève Tassin, Patricia Wells livre périodiquement de jolis bouquins sur la cuisine française ou transalpine. Ils ont déjà le mérite de vous donner envie de visiter sa cave et de partager sa table. Baptisé Merveilleux légumes**, son dernier né est plus spécialement destiné aux amoureux des tomates, aubergines et autres cucurbitacées... Il n'y manque que la recette de l'émincé de courgettes à la Pixar, celle qui provoque l'extase d'Anton Ego, le chroniqueur de l'époustouflant Ratatouille. Pour une fois, voici les betteraves, panais, rutabagas, lentilles et bolets en haut de l'affiche. Les photos des cageots de tomates et de patates douces sont irrésistibles comme des natures mortes de grands chefs. Bienvenues, les salades, les soupes telle la crème de topinambours à l'huile de noisette, les risottos, les pâtes, cannelloni aux artichauts par exemple, les préparations de légumes comme une purée de mâche aux vertus antistress garanties, les timbales ou la daube d'aubergines, le gratin de blettes ou les fleurs de courgette farcies. L'une ou l'autre recette de viande et de poisson

SUITE DE LA PAGE 27

CULTURE ET LOISIRS

semble apparemment égarée dans cet ouvrage à intention végétarienne dont la lecture m'a paru des plus diététiques.

Parcouru avec intérêt la sélection des restaurants bruxellois du guide Gault Millau BELUX 2008*** sans en partager nécessairement toutes les sévérités ou les engouements. Les cotes de 19/20 pour le Comme chez soi ou de 17/20 pour le Bon bon ne vous semblent-elles pas généreuses ? On saluera par contre les toques de bistrots comme Chou, le Coriandre, les Flâneries gourmandes, le Fruit défendu, l'Idiot du village, de Maurice à l'Olivier, Museum brasserie, le Notos, Orphyse chaussette, la Paix, Re-source ou le Stirwen. Quelques absences sans doute mais aussi des adresses ignorées de Falstaff, par exemple le créatif Monde est petit ou le japonais Nonbe Daigaku, à essayer donc et à évoquer prochainement dans ces colonnes si elles tiennent leurs promesses. Au total un guide utile. Si les commentaires n'ont plus la patte de Christian Millau, vous pouvez vous consoler en dévorant les récents ouvrages de ce hussard : Dieu est-il gascon ? (2006) et le Guide des restaurants fantômes (2007).

Relu Bernard Franck. Terminant son papier d'il y a un an, en février 2007, Falstaff vous signalait la disparition de ce savoureux chroniqueur hebdomadaire du Nouvel Observateur et relevait à quel point la manière dont Bernard Franck mêlait naturellement vie littéraire et plaisir gourmand était un vrai bonheur. Un recueil de ses chroniques du journal Le Monde**** vient de paraître. Comment résister à l'envie d'évoquer ici quelques perles de ces morceaux d'anthologie ? Le récit des étranges dégustations auxquelles se livrait Chateaubriand buvant l'eau de chacun des cours d'eau qu'il traversait ou la similitude frappante que diagnostique Franck entre Georges Pompidou et Raymond Barre, deux rondeurs pétries d'expertise financière. Cela se traduit dans un jugement lapidaire et malicieux : Barre est le gras-double de Pompidou...

A force de se faire servir les cuisines du monde en portions simultanées et congrues sur de petites assiettes, l'on finirait par se désintéresser injustement des véritables tapas. Lorsqu'ils ne sont pas oubliés dans les frigos ou noyés d'huile d'olive trop aromatique, ceux-ci peuvent en effet receler des trésors de saveurs méditerranéennes. S'installer sur une terrasse ibérique autour d'un blanc rustique de chez Torres afin de manger - des yeux d'abord - la multitude de petits plats sortis comme d'une corne d'abondance constitue une expérience gastronomique des plus originales et des plus plaisantes.

Le hic est que si l'on propose ici et là beaucoup de tapas, il en est, comme des mariages, très peu de délicieux. A deux pas de la porte de Halle, Léonore***** vous propose une cinquantaine de préparations plus succulentes les unes que les autres. Je crois bien que les calamars (frais) à la romaine sont les meilleurs que j'aie mangés. Les anneaux ont la chair tendre d'un filet de sole, ils sont recouverts d'une légère pate à beignets et à peine frits, comme le sont les scampi dans les meilleures maisons transalpines. De Serrano ou de Jabugo, les jambons sont coupés à la minute et délectables. L'on ne peut tester ou citer toutes les préparations : tendres et goûteux dés de poulet à la sauce crémeuse à l'ail ou maison, dans une sauce douce au curry, tortilla, piquillos farcis, poulpes à la galicienne, noix de Saint-Jacques aux pommes, pot au feu en feuilleté, viande à la plancha, dés de poisson, patates en sauce, anchois au vinaigre, etc.

Ni typique ni intime, le décor est clair et propret : un comptoir et deux tables où les habitués dégustent leur café ou leur verre de vin, quatre ou cinq tables en vitrine pour servir les tapas ou les menus du jour et une salle à l'étage. L'accueil est familial et souriant. La formule tapas à volonté coûte 25 € par personne, à partir de 4 convives, mais il ne faut pas être trop pressé. La carte des vins est courte mais pas inintéressante, parcourant les différentes régions d'Espagne. Parmi les rouges, elle mentionne notamment un Tempanillo, vin de Castille au centimètre et quelques excellents Crianza, vieillis en fûts de chêne, autour des 30 €. Si vous vous abandonnez à une folie œnologique, commandez le ténor incontesté de la péninsule, complexe vin d'assemblage du Ribera del Duero : le Vega Sicilia Unico, un seigneur que tout amateur doit goûter une fois au moins dans sa vie et que vous ne risquez pas d'oublier de sitôt : il vous sera en effet facturé 350 €.

Falstaff

**** Brasserie La Paix, Rue Ropsy-Chaudron, 49 à 1070 Bruxelles. Ouvert du lundi au vendredi midi et le vendredi soir, tél. 02.523.09.58, site web : www.lapaix1892.com.***

***** Merveilleux légumes, par Patricia WELLS, éditions Jean-Claude Lattès.***

****** Guide Gault-Millau Belux 2008, éditions GaultMillau, site web : www.Gaultmillau.be.***

******* 6, rue des italiens, par Bernard FRANK, éditions Grasset.***

******** Léonore, avenue de la Porte de Hal, 19 à 1060 Bruxelles, fermé le mercredi et le dimanche soir, tél. 02.537.51.56. Le week-end, il est prudent de réserver.***

JAZZ FAVORITES

Divas

Comme promis, grâce à la bienveillance de la Conférence, la rubrique « Jazz Favorites » continue par une séquence consacrée à quelques chanteuses de jazz d'hier et d'aujourd'hui. Le sujet était évident après le discours de notre orateur de rentrée.

Elles sont nombreuses qui méritent le titre de « diva », ces femmes dont les voix hantent l'univers du jazz depuis ses origines. Elles l'ont enrichi et continuent de le faire avec leur talent qui s'ouvre à tous les styles. Elles innovent aussi, avec des personnalités comme Madeleine Peyroux ou Sarah Lazarus dont on parlera plus loin. Une rubrique consacrée au jazz ladies pourrait couvrir plusieurs numéros de « La Conférence ». Mais ce n'est pas sa vocation. On se limitera donc à quelques éditions remarquables dont la qualité et l'originalité méritent d'être découvertes, même par les novices. Pour se procurer certaines d'entre elles il faudra sans doute commander, interroger la toile ou visiter la Médiathèque que l'on sait avide de clients.

Parmi nos choix, la palme revient à la grande Sarah Vaughan (1924-1990), moins connue que B. Holliday ou Ella Fitzgerald mais que beaucoup considèrent comme meilleure que celles-ci. On citera deux disques indispensables :

Sarah Vaughan with Clifford Brown
Verve 543305-2 (1954)

Sarah et Clifford (t) y sont notamment accompagnés par P. Quinichette (ts), H. Mann (f) et Jimmy Jones (p). Décrit par les commentateurs comme un « slow burning set of standards », la chanteuse et le trompettiste nous ravissent par une succession de thèmes où le temps est suspendu entre la voix féline de la chanteuse et la trompette parfaitement calibrée de Clifford.

Dans la foulée on ne manquera pas de se procurer ou d'écouter par la même Sarah Vaughan :

Swingin'Easy
Emarcy 514 072-2 (1957)

Sarah avec seulement une rythmique animée par J. Jones (p), Joe Benjamin (b) et Roy Haynes (d). On y trouve, parmi d'autres pépites, un splendide Lover Man, comme on aimerait souvent s'en entendre chanter.

Comme il ne serait pas convenable d'omettre Ella Fitzgerald, j'ai retenu dans son abondante production :

The Intimate Ella
Verve 519564-2 (1960)

Avec son complice Paul Smith au piano, Ella nous installe pendant 50 minutes sur un nuage sous lequel défilent de parfaites interprétations d'Angel Eyes, September Song ou Melancholy Baby. Idéal pour apaiser le plaideur revenant dans sa carriole d'une imprévisible remise à Neufchâteau !

On connaît peu Shirley Horn, pianiste et chanteuse née à Washington en 1934. Elle a chanté et joué avec les plus grands comme Miles Davis, Hank Jones ou W. Marsalis. On retiendra :

I Remember Miles
Verve 557 199-2 (1997)

Excellent album pour découvrir Horn qui y rend hommage à Miles et nous livre tout son talent en tenant aussi le piano en compagnie notamment de Toots Thielemans (hca) et du bondissant Ron Carter à la basse.

Au terme de cette immersion dans le jazz du 20ème siècle, on évoquera deux artistes contemporaines que les ailes de la renommée frôlent déjà. Les critiques européens se complaisent à les cataloguer comme des « white diva's » : Madeleine Peyroux et Sarah Lazarus.

Chanteuse acadienne, née en 1973 à Athens (Georgie), Madeline Peyroux ne peut rester ignorée des amateurs de jazz. Fantasque, chantant avec un égal

Suite de la page 29

CULTURE ET LOISIRS

bonheur en anglais et en français, elle a déjà créé trois albums : Dreamland (200.000 ex.), Careless Love et son dernier :

Half The Perfect World
Emarcy 2006

Succession de ballades émouvantes, Peyroux y interprète avec sensibilité et discrétion des themes de Cohen, Gainsbourg, Waits, et les siens.
Excellent. Encore une fois propice pour les ambiances intimistes avec de légers accompagnements de piano, orgue, cordes.

Enfin Sarah Lazarus, née au Delaware, chanteuse mais aussi saxophoniste, elle a un tempérament de feu. « Elle swingue comme Ella Fitzgerald, les yeux rivés au ciel, puis regagne le sol en envoyant des nuages de poussières bluesy, avec une voix de mezzo joliment éraillée » (L'Express).

Deux disques : Give Me a Simple Life et :

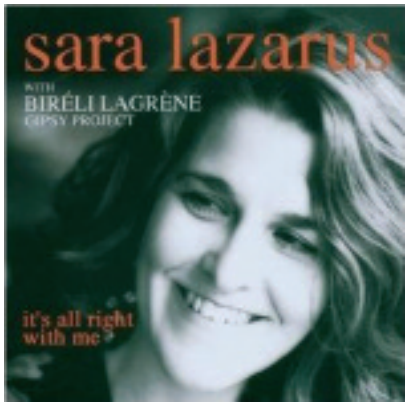

It's All Right With Me
Dreyfus Jazz 2007

Avec le guitariste manouche Bireli Lagrène et sa troupe, Lazarus propose un album musclé et varié où les amateurs de la musique de Jango trouveront aussi leur compte.

Bonne écoute de ces divas !

A bientôt,

Perdido

POP ROCK

Il est des chansons qui marquent, sinon une vie, à tout le moins une adolescence ; des années plus tard, on les écoute toujours avec un plaisir teinté d'une délicieuse nostalgie – que le trentenaire qui ne monte pas le son de sa radio aux premières notes de *November Rain* ou autres *Still loving you* me jette la première pierre.

Si la plupart de ces chansons valent plus par ce qu'elles vous rappellent que par leur qualité intrinsèque, d'autres traversent les ans sans prendre une ride, avec une insolente facilité : *Stairway to Heaven* ou *Baby I'm gonna leave you* des Led Zeppelin appartiennent, à mon humble avis, à cette seconde catégorie.

Si vous partagez mon opinion, précipitez-vous sans hésiter sur *Mothership,* nouveau best of du groupe de Robert Plant. Il se compose de 24 titres qui se suivent en ordre chronologique et qui ont été choisis par les membres du groupe lui-même.

Dans les mêmes registres rock et best-of, « *A time for heroes* » des Libertines est sorti en décembre dernier. Nul n'est besoin d'encore présenter les Libertines, groupe aujourd'hui défunt mais dont il n'y a plus que les fans de chants grégoriens pour croire que leur chanteur, Pete Doherty, est juste l'ex trash et emblématique de Kate Moss. Quoi qu'il en soit, compte tenu de la maigreur de la discographie du groupe, l'achat du best of ne se justifie que pour autant qu'on n'ait jamais acquis l'un de leurs deux albums.

Beaucoup plus léger, « *White T-Shirt* » de la jeune mannequin auteur compositeur interprète australienne Mickey Green est une petite bulle pop, sucrée et ensoleillée. Ca sent bon les vacances, le surf et les cocktails à la noix de coco, tout en étant suffisamment teinté de mélancolie pour ne pas tomber dans la superficialité naïve : ce mélange est ma

foi parfaitement délicieux, dans son genre.

Je profite de cette tribune pour adresser un message personnel de remerciement à l'ami qui m'a récemment offert « *The Flying Cup Club* » de Beirut. Grâce à lui, j'ai tout d'abord la fierté d'avoir damé le pion à Pure FM, qui ne diffuse le premier single que depuis deux ou trois semaines – alors que moi, Monsieur, je possède l'album depuis près d'un mois et demi, oui oui. Mais j'ai surtout découvert une excellente musique, tout en originalité, servie par la voix magnifique de Zach Condon. Sur fond de cuivres et d'accordéon, dans une ambiance délicatement suranée de fête foraine et de fanfare, tout l'album distille la joie, la peine, l'espoir et la déchirure magistralement entrelacés…

Redescendons sur terre, mais toujours en bonne compagnie, avec deux albums de reprises : d'abord « *Jukebox* » de Cat Power, composé de reprises d'artistes comme Bob Dylan

ou Janis Joplin, et ensuite le très doux « *Raising Sand* » de Robert Plant – à l'actualité décidément bien remplie ces temps-ci - et Alison Kraus, chanteuse country quasiment inconnue chez nous mais énorme star aux Etats-Unis.

Au rayon chanson française, j'ai découvert avec plaisir « *La Mécanique du cœur* » de Dyonisos : l'album, très original, est conçu comme la B.O. du second roman du chanteur Mathieu Malzieu. Il nous raconte, avec force relents burtoniens, l'histoire de Jack, né le jour le plus froid du monde avec un cœur gelé. Jack fut sauvé grâce à une sage-femme qui remplaça son cœur inutilisable par une horloge, avec pour conséquence l'interdiction, sous peine de mort, de tomber amoureux…

Etienne Daho vient également de sortir un nouvel opus, son neuvième album studio, « *L'Invitation* ». J'adorais le Daho de *Week-end à Rome* et *Tombé pour la France*, j'aime nettement moins le Daho de *L'Invitation* : à vrai dire, je le trouve un peu ennuyeux, un peu maladroit, un peu plat… Cette volonté omniprésente d'exprimer des sentiments vrais, profonds, avec sensualité et finesse, donne de vraies perles lorsqu'elle est maîtrisée : je pense, par exemple, aux splendides *Voyages Immobiles* ou *Heures Indoues*, ou encore aux *attractions Désastre*, en version légère. Mais quand le talent se fait trop appliqué et plus laborieux, la pente devient glissante, l'émotion se perd et il ne reste plus alors qu'une vague vulgarité qui laisse, au mieux indifférent… Ceci dit, je m'emballe, mais c'est peut-être juste moi qui vieillis, car il faut bien dire que l'ensemble des critiques est plutôt positif pour ce nouveau Daho.

Ceci m'amène naturellement à évoquer le nouvel album de Cali, à l'égard de qui j'ai le même genre de réticences. J'avais beaucoup aimé *L'Amour Parfait*, je n'ai pas réussi à écouter plus de cinq fois *Menteur*, je me réjouis donc de découvrir *L'Espoir* : ça me permettra de départager.

Citons encore en vrac « *Plan your Escape* » des Girls in Hawaii, *Huit de Pique* de la trop peu connue Alexandra Roos, Yaël Naïm et son album éponyme, « *Un bruit qui court* » de Pauline Croze, « *Amours Suprêmes* » de Daniel Darc, ou encore « *Sur nos Forces Motrices* » de Dominique A.

Julie-Anne Delcorde

LE JEUNE BARREAU DE BARCELONE

HÉCTOR SBERT PÉREZ

Après Montréal, Paris et Genève, notre rubrique s'arrête sous le soleil de la Catalogne. La parole est donnée au jeune barreau de Barcelone et plus particulièrement à son président, Me Hector Sbert Pérez.

Nous remercions la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et en particulier son président, Me Emmanuel Plasschaert, de nous donner l'occasion de vous présenter le barreau (« Il·lustre Col·legi d'Advocats de Barcelona, ICAB») et le jeune barreau (« Grup d'Advocats Joves, GAJ ») de Barcelone.

Fondé en 1833, le barreau de Barcelone est l'un des plus anciens d'Espagne. Son siège administratif est situé dans un immeuble historique et deux édifices modernes au centre de la ville. L'un de ses trésors est la bibliothèque, considérée comme l'une des plus importantes d'Europe en matière juridique, avec plus de 300.000 volumes et un fonds ancien qui contient des manuscrits qui datent du XIIème siècle.

Le barreau de Barcelone compte plus de 18.000 inscrits. Parmi eux, plus de 12.000 exercent effectivement la profession. Plus de la moitié ont moins de 40 ans et plus de 3.000 avocats sont volontairement inscrits, de façon gratuite, au jeune barreau. Le nombre de jeunes avocats barcelonais est, toutefois, supérieur. Ceci prouve le potentiel élevé de croissance du jeune barreau de Barcelone malgré son dynamisme actuel.

Le jeune barreau constitue une commission à part entière au sein du barreau. Il comprend une assemblée, qui est son organe souverain, et un comité exécutif, formé par seize membres élus démocratiquement pour une durée de deux ans. Nous bénéficions, en outre, du soutien administratif d'une employée du barreau qui œuvre également pour d'autres commissions du Barreau.

Les objectifs du jeune barreau sont clairs : s'occuper des besoins des jeunes avocats, représenter leurs intérêts dans la profession et constituer un groupe d'union et de solidarité entre confrères.

Nos activités visent surtout la formation en matière d'actualité juridique et parajuridique, ainsi que l'organisation d'activités en tous genres de caractère culturel et social. Les exigences de nos jeunes confrères sont grandes, ce qui génère un rythme d'organisation d'activités assez élevé, à raison au moins d'une ou deux par semaine. Depuis le mois de juillet dernier, nous publions, en outre, notre propre bulletin trimestriel, appelé « Bull Pen ». Il est distribué à tous les avocats barcelonais en même temps que la publication générale du barreau, appelée « Mon Jurídic ».

Le rayonnement du jeune barreau de Barcelone est grand, aussi bien à l'intérieur de la Catalogne, à travers l'association « Joves Advocats de Catalunya - JAC», que dans toute l'Espagne, par l'intermédiaire de la « Confederación Española de Abogados Jóvenes - CEAJ ». Cette dernière compte actuellement dans sa commission exécutive un représentant barcelonais. C'est grâce à la CEAJ que nous portons la voix des jeunes avocats espagnols auprès du « Consejo General de la Abogacía Española», qui est l'organe représentatif de tous les avocats d'Espagne où se prennent toutes les décisions importantes relatives à la profession.

La profession d'avocat en Espagne est en pleine mutation. L'accès à la profession a été modifié, le rapport avocat-cabinet a été soumis au droit du travail dans la plupart des cas, et il existe des tentatives de modification du modèle de prestation du service de justice gratuite.

C'est précisément dans le cadre des projets législatifs et des enjeux qui concernent notre profession que le jeune barreau de Barcelone joue un rôle plus actif. Au mois de septembre dernier, le jeune barreau de Barcelone a participé activement au dernier Congrès National des Avocats Espagnols, tenu à Saragosse, au cours duquel ont prévalu ses positions en matière de justice gratuite.

Bien évidemment, nous maintenons des rapports intenses sur le plan international. Nous faisons partie de l'European Young Bar Association (EYBA) et de l'Association Internationale de Jeunes Avocats (AIJA) et participons à ses activités. Le jeune barreau de Barcelone participe également aux rentrées organisées par les autres jeunes barreaux d'Europe, dont Bruxelles, avec qui nous maintenons des rapports privilégiés. Les bâtonniers du barreau de

Bruxelles, Me Robert De Baerdemaeker, et de Barcelone, Me Silvia Giménez-Salinas, ont récemment signé un accord permettant les échanges entre stagiaires et jeunes avocats de nos deux barreaux. Nous vous encourageons vivement à y participer.

Les nouvelles générations d'avocats espagnols se caractérisent par leur bonne préparation et leur haut niveau de connaissances techniques. Ils travaillent dur, et ont contribué et contribuent encore à placer la profession d'avocat en Espagne au niveau européen. En outre, les jeunes avocats barcelonais et espagnols montrent un intérêt croissant pour l'internationalisation de la profession, notamment par leurs connaissances croissantes des langues étrangères. Barcelone compte également un grand nombre de jeunes avocats communautaires.

Les projets que nous poursuivons pour le jeune barreau de Barcelone sont passionnants. Nos défis sont énormes : avoir un contact proche et constant avec un nombre important de membres, entendre et faire part de leurs inquiétudes et de leurs besoins et contribuer à la modernisation continue de notre profession. Tout cela en faisant croître notre jeune barreau aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du barreau. Notre ambition est grande. Nous comptons sur votre amitié et votre inspiration pour faire de notre rêve de développement professionnel et d'épanouissement humain une réalité.

L'un des grands évènements de notre barreau est notre rentrée, organisée en l'honneur du saint patron des avocats, Sant Raimon de Penyafort, et qui peut compter en général sur une forte présence internationale. La dernière s'est tenue du 1er au 9 février 2008. Nous vous encourageons à profiter de cette occasion ou d'en trouver d'autres pour visiter, connaître et même travailler dans notre ville. Vous serez chaleureusement les bienvenus. *Hasta la vista !*

Héctor Sbert Pérez.
Président du Jeune Barreau de Barcelone (GAJ-ICAB).
hsbert@icab.cat
advocatsjoves@icab.cat

ELIOTT + MARKUS

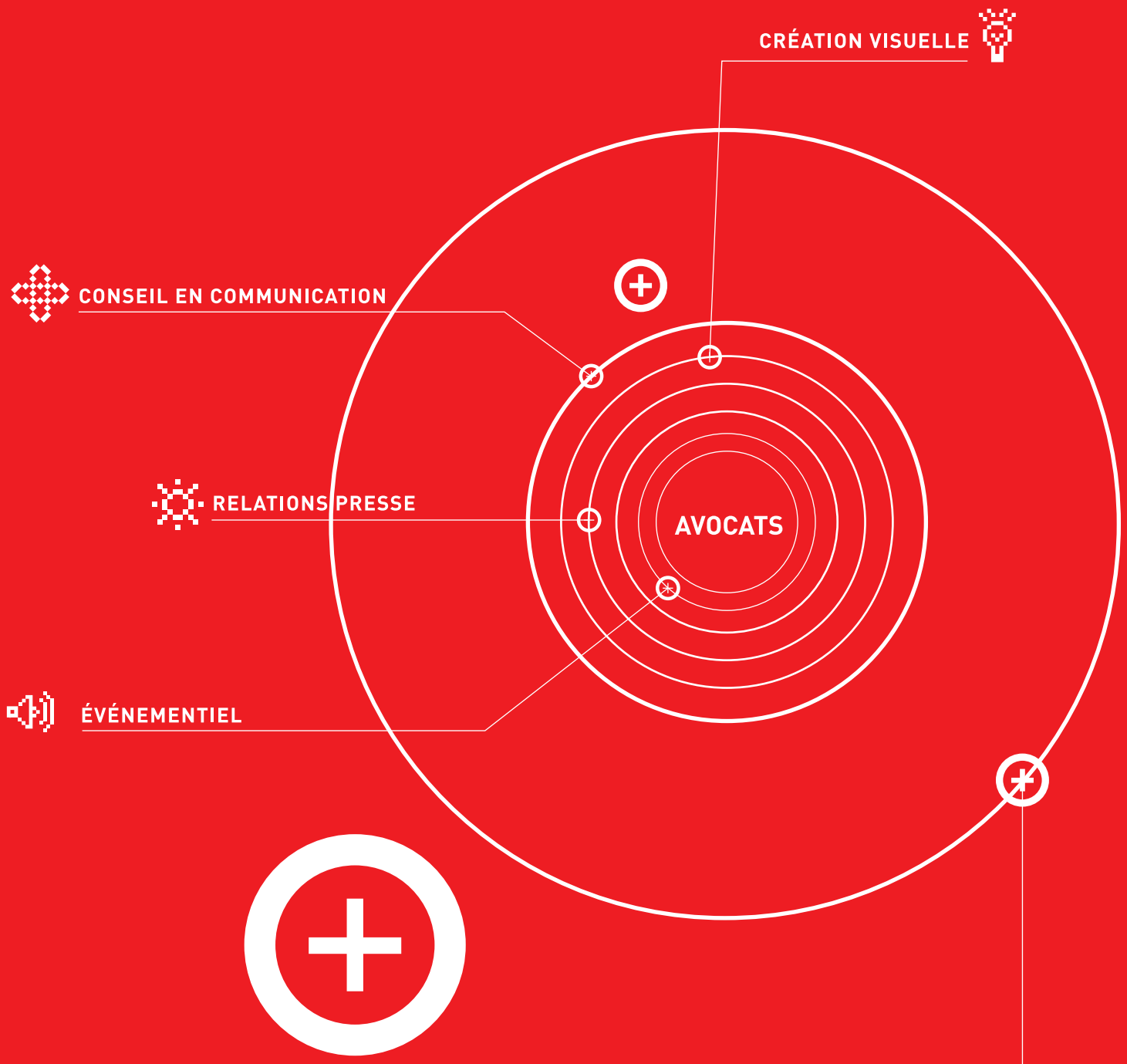

AGENCE DE CONSEIL EN MARKETING ET COMMUNICATION POUR LES CABINETS D'AVOCATS, ELIOTT & MARKUS VOUS ACCOMPAGNE DANS LA GESTION QUOTIDIENNE DE VOTRE COMMUNICATION.

WWW.ELIOTT-MARKUS.COM / BRUXELLES - PARIS / +32 (0)2 223 69 23 / contact@eliott-markus.com

CINÉ CLUB : « Anatomy of a murder » (Autopsie d'un meurtre) de Otto Preminger (1956)

Mercredi 19 mars 2008
A 19 heures 30

Théâtre le Méridien
Chaussée de la Hulpe, 200 - 1170 Bruxelles

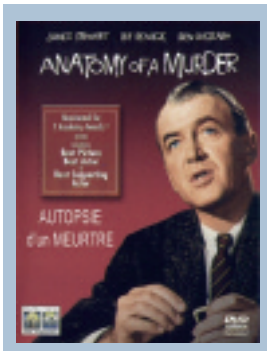

Réalisé en 1956 et auréolé de 6 nominations aux oscars (sans pourtant en remporter aucune, à la grande consternation de la critique), ce chef-d'œuvre de Preminger est un tableau acide et cynique du monde judiciaire et une interrogation sur la vérité ou plutôt les vérités et une magistrale parabole du jeu judiciaire.
Les dialogues sont ciselés au scalpel, les répliques sont acides et la mise en scène, irréprochable, utilise au mieux, en alternance, la profondeur du champ et les plans rapprochés sur des acteurs (James Stewart, Ben Gazzara et Lee Remick). La musique de Duke Ellington est l'apothéose de ce film inratable.
Un chef-d'œuvre, à tous points de vue et un savoureux moment de cinéphilie.
Pour sa reprise, le ciné-club prendra ses quartiers au charmant théâtre du Méridien à Boitsfort, dans une vraie salle obscure qui vient d'être rénovée.
Le film, d'une durée de deux heures trente, sera précédé d'une analyse critique de Me Olivier COLLON.

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire au plus tard le mercredi 12 mars 2008. Les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be, par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Participation aux frais
- Membres de la Conférence : 5 €
- Non membres : 8 €

Paiement préalable souhaité au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - ciné-club du 19.3 ».

CORPUS DELICTI – AVIS DE REPORT

Corpus Delicti, projet d'exposition d'art actuel conçu par l'asbl Brussels Art Central, et auquel la Conférence a apporté son soutien, programmé du 28 février au 4 avril 2008 doit être, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs de cette exposition, et à fortiori de la Conférence, reporté à une date indéterminée.

L'asbl Brussels Art Central prévoit désormais d'organiser celle-ci à l'automne 2008 mais les dates précises vous seront confirmées ultérieurement. Nous demandons, à ceux qui attendaient cette exposition avec impatience, de bien vouloir excuser ce contretemps, imputable aux difficultés administratives de mise en œuvre d'un projet d'une telle envergure.

OFFRE D'EMPLOI – REMPLACEMENT DE MME WATERMAN

La Conférence recherche la perle rare pour remplacer Mme Régine Waterman, notre secrétaire administrative, qui a décidé de mettre un terme à son longue et belle carrière au service de la Conférence au terme de cette année judiciaire. Nous recherchons dès lors un(e) candidat(e) pour reprendre les fonctions de Mme Waterman.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Conférence, la période d'entrée fonction de la remplaçante de Mme Waterman, initialement prévue au mois de novembre 2007 a dû être reportée au mois de juin/juillet/août 2008 (à convenir de commun accord). La Conférence prie les candidats qui s'étaient manifestés suite à cette première parution de l'offre de bien vouloir l'excuser et les invite à reconfirmer leur éventuel intérêt par simple courriel adressé à cjbb@crowell.com.

Une description de la fonction, du profil recherché et de l'offre est parue dans le premier numéro de La Conférence. Elle est également disponible sur www.cjbb.be et peut vous être adressé sur simple demande en envoyant un courriel à cjbb@crowell.com.

ANNONCES

MINI-RECYCLAGE :
« Actualités en droit de la responsabilité des pouvoirs publics »

Vendredi 11 avril 2008
A 12 heures

Palais de justice
Salle Léon Cornil

La Conférence du jeune barreau offre aux praticiens l'occasion de faire le point sur les évolutions législatives, jurisprudentielles et doctrinales les plus significatives de ces dernières années concernant la responsabilité des pouvoirs publics.
Ce mini-recyclage sera présenté par Monsieur David DE ROY, référendaire près la Cour de cassation et chercheur aux F.U.N.D.P. à Namur ainsi que par Me Michel KAISER, avocat et membre de la commission de droit public de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.
Les auteurs passeront en revue les éléments marquants de ces dernières années concernant le droit de la responsabilité des pouvoirs publics (conception de la faute, responsabilité du législateur, responsabilité des agents, mise en œuvre juridictionnelle de l'action en responsabilité, …) à la lumière notamment de la jurisprudence la plus récente de la Cour de cassation et de la Cour constitutionnelle.

Participation aux frais
Stagiaires membres de la Conférence : 15 €
Membres de la Conférence : 20 €
Non membres : 30 €

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire au plus tard le lundi 7 avril 2008. Les inscriptions sont à effectuer de préférence via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Mini-recyclage en droit public ».

Infos utiles
2 points de formation permanente
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage
12h00 : accueil des participants
12h30 : début de la séance
14h00 : fin de la séance

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

LE JEUNE BARREAU VOUS OFFRE LE MIRANO

Vendredi 11 avril 2008
A partir de 23 heures

Mirano Continental
Chaussée de Louvain 38 - 1210 Bruxelles

Le 11 avril prochain, la Conférence du jeune barreau vous offre le Mirano pour faire la fête jusqu'au bout de la nuit ! Déjà la 6 ième édition d'une nuit devenue entre-temps mythique et à laquelle accourent confrères, et amis de confrères, de tout le pays et au-delà !

L'accès au Mirano sera, à partir de 23 heures, gratuit pour les avocats et leurs amis.

L'inscription préalable est toutefois obligatoire par l'envoi d'un mail avec vos nom, prénom et adresse e-mail à party@cjbb.be, que vous soyez avocat ou non. L'entrée le soir même se fera sur présentation de votre carte de visite.

Des surprises ne sont pas exclues ! Elles seront, le cas échéant, annoncées sur notre site www.cjbb.be et via divers e-mailings.

Renseignements complémentaires au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à midi au 02 508 66 43 ou sur notre site www.cjbb.be.

COLLOQUE : le droit des sociétés aujourd'hui : principes, évolutions et perspectives

Jeudi 17 avril 2008

Auditorium ING
Avenue Marnix, 24 – 1000 Bruxelles

La plupart des séminaires de droit des sociétés ou de droit financier se concentrent sur les récents développements de l'actualité juridique et négligent quelque peu les éléments et principes essentiels du droit des sociétés. Le dernier colloque consacré par la Conférence du jeune barreau à ce sujet remonte déjà à 1985. Il a donc paru opportun de revisiter les principes, les évolutions et les perspectives de base du droit des sociétés.

Les exposés qui seront présentés à cette occasion seront entrecoupés de divers panels de discussion portant sur les tendances les plus récentes en la matière.

Ce colloque est placée sous la direction scientifique de Monsieur le bâtonnier **Georges-Albert Dal**. Me **Marc Fyon** assure la coordination scientifique.

Programme (abrégé)

Les éléments essentiels de la société par M. **Thierry Tilquin**, avocat et par Mme **Bénédicte Fanard**, avocat – Le capital social par M. **Marc Fyon**, avocat – Panel concernant notamment la suppression des titres au porteur et les fusions transfrontalières avec la participation, notamment, de M. **Michel Coipel**, professeur émérite aux Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix, M. **Dirk Van Gerven**, avocat, M. **Gilles Stuer**, conseiller juridique à la Banque Nationale de Belgique, Me **Thierry Tilquin** et Me **Marc Fyon** – Les liquidations de sociétés par M. **Pierre Nicaise**, notaire, maître de conférences à l'UCL – Panel concernant l'application de la nouvelle réglementation sur les liquidations de sociétés avec la participation de Me **Pierre Nicaise** et d'autres panélistes à confirmer – L'assemblée générale : développements récents par M. **François De Bauw**, avocat – Le conseil d'administration par Monsieur **Bernard Tilleman**, professeur à la KUL – Les abus de majorité, de minorité ou d'égalité par M. **Olivier Caprasse,** avocat, vice-doyen de la faculté de droit de l'Ulg et par M. **Roman Aydogdu**, avocat au barreau de Liège, assistant à la faculté de droit de l'ULg – Panel concernant le fonctionnement des organes sociaux avec la participation notamment, de Monsieur **Jean Cattaruzza**, président de l'Institut des juristes d'entreprise, Me **François De Bauw**, M. **Bernard Tilleman** et Me **Olivier Caprasse** – Conclusions par M. le bâtonnier **Georges-Albert Dal.**

Programme complet et modalités pratiques

Le programme complet et les modalités pratiques d'inscription et autres sont disponibles dans le dépliant qui est joint au présent périodique, sur notre site www.cjbb.be ou encore au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles, tél. : 02/508.66.43 – fax : 02/519.85.61).

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE : « Trois mariages et un entêtement »

Jeudi 17 avril 2008
A 20 heures

Palais de justice
Vestiaire des avocats

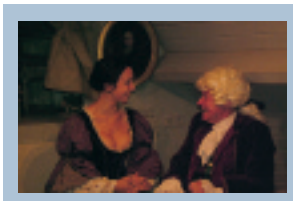

Nos confrères, Hippolyte Wouters et Jehanne Sosson, nous invitent à une représentation exceptionnelle de leur dernière pièce « Trois mariages et un entêtement » au vestiaire des avocats.

Sacha Guitry disait que le mariage permet de résoudre à deux des problèmes qu'on n'aurait pas tout seul.

Et pourtant l'on s'entête …

La pièce consiste en trois demandes en mariage : en 1780, en 1980 et en … 2080. Vous viendrez donc rire du passé, du présent, et de l'avenir, avec une jeune fille, un prétendant et un père dont le statut demeure et les rôles changent drôlement ! L'essentiel est que les sentiments demeurent à travers les siècles : il n'était pas interdit de le dire en riant.

M. Dominique De Wolf, ancien magistrat bien connu des amateurs de théâtre du barreau et deux comédiens professionnels seront les acteurs de cette soirée proposée aux membres de la communauté judiciaire et à leurs amis. Tout le monde est donc le bienvenu !

Inscriptions

Inscription préalable et obligatoire au plus tard le lundi 7 avril 2008. Les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be, par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Participation aux frais

- stagiaires membres de la Conférence : 5 €
- membres de la Conférence : 10 €
- non membres : 15 €

Paiement préalable souhaité au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Trois mariages et un entêtement».

ANNONCES

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE : « Quelques mystères autour de Louis XIV Nicolas Poussin, Le Masque de fer»

Mercredi 23 avril 2008
A 20 heures

Palais de justice
Vestiaire des avocats

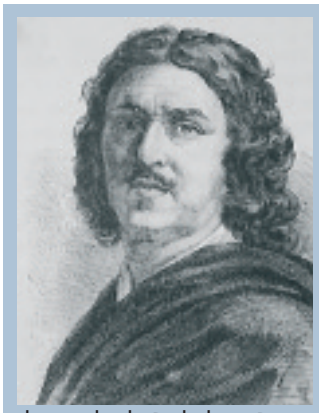

Beaucoup d'hypothèses ont été avancées relatives aux Masque de fer. On a parlé d'un comte italien, du surintendant Nicolas Fouquet, d'un amant de la reine, du « vrai » père de Louis XIV, d'un jumeau du Roi. Lorsqu'à la demande d'un prélat italien, Nicolas Poussin peint « Le Temps des livres et de la vérité » et que peu après, à la demande de Richelieu, Poussin peint « Le Temps soustrait la vérité aux atteintes de l'envie et de la discorde », cette vérité à découvrir ou à cacher contient-elle en germe le problème lié au Masque de fer ?

Me Gérard Leroy, grand habitué des palais littéraires et artistiques de la Conférence, nous entretiendra donc, avec le talent et la verve qu'on lui connaît, de ces quelques mystères le mercredi 23 avril 2008.

Inscriptions
Inscription préalable et obligatoire au plus tard le lundi 14 avril 2008. Les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be, par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou éventuellement par fax au secrétariat de la Conférence au 02 519. 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires
Consultez notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Participation aux frais
- stagiaires membres de la Conférence : gratuit
- membres de la Conférence : 5 €
- non membres : 10 €

Paiement préalable souhaité au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - PLA du 23.4».

HOTEL METROPOLE
BRUSSELS

Back to real Hospitality
EXPERIENCE A WORLD OF DIFFERENCE

- Brussels' only remaining 19th-century hotel
- Historical landmark
- Located in the heart of the historic center of Europe's Capital
- Prestigious downtown address for business and leisure travelers

IT FEATURES :
| 298 rooms including 15 suites,
| a bar «Le 19ième»,
| a gastronomic restaurant «L' Alban Chambon»,
| breakfast restaurant «Le Jardin Indien»,
| room service 24 hour,
| 22 venue rooms incl. the Metropole Executive Center (M.E.C.) with a total capacity up to 500 guests,
| 2 business centers,
| 1 fitness room.

SUMMIT HOTELS & RESORTS
GREAT HOTELS OF THE WORLD

info@metropolehotel.be
www.metropolehotel.com

N.V. HOTEL METROPOLE S.A.
31, place de Brouckère | B-1000 Brussels | Belgium
T +32 2 217 23 00 | F +32 2 218 02 20

PRIX LE JEUNE ET JANSON

Lundi 28 et mardi 29 avril 2008
A 16 heures

Palais de justice
Salle 1.33 de la Cour d'appel

Comme chaque année se déroulera, les 28 et 29 avril prochains, le concours en vue de l'attribution des Prix Le Jeune et Janson.

Cette traditionnelle joute oratoire, au sujet libre, est ouverte aux stagiaires de deuxième et troisième année, membres de la Conférence du jeune barreau.

La seule condition : trouver un partenaire, un sujet, et se lancer !

Les deux meilleures plaidoiries seront récompensées des Prix Le Jeune et Janson. Les lauréats rejoindront leurs prédécesseurs au sein de l'Association des Prix Le Jeune et Janson.

Ils se verront remettre une médaille commémorative ainsi qu'une somme de 750,00 ? lors de la séance de rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en janvier 2009.

Vous retrouverez dans le premier périodique de l'année 2007-2008, des témoignages d'anciens Prix ainsi qu'une interview croisée de Monsieur le bâtonnier Magnée, président de l'Association des Prix et de Me Antoine Leroy, l'un de ses membres.

En voici quelques extraits qui vous donneront, nous l'espérons, l'envie…ou le courage de les présenter.

« ***Ne laissez pas passer la chance qui vous est proposée de participer à ce concours, il le mérite et vos talents sont infiniment plus nombreux que vous ne l'imaginez.*** » **- Mme Françoise Roggen, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles**

« ***Au moment où je me suis assis, j'étais fier. Non de ma performance, mais de m'y être risqué. J'étais heureux aussi : l'exercice m'avait réjoui et je savais que, quel que soit le verdict, personne ne me reprendrait ce bonheur…*** » **- M. Hugues Derème, Managing Director, BPS SA**

« ***Le Prix Le Jeune & Janson a tout d'une charade à tiroirs ; c'est en les ouvrant qu'on découvre tout son sens. Si vous en doutez, passez-le, faites vous plaisir et profitez ensuite de toutes ses ressources, humaines et professionnelles.*** » **- M. Tanguy Polet, Chief Market Officer – Swiss Life Belgium SA**

« ***…les Prix sont une manière incroyable de sortir du lot…qu'on en soit lauréat ou pas d'ailleurs. Ils permettent de croiser des personnalités très différentes, riches et enrichissantes*** » **- Me Antoine Leroy – avocat au barreau de Bruxelles – orateur de rentrée de la Conférence 2008-2009**

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire au plus tard le lundi 7 avril 2008. Les inscriptions sont à effectuer de préférence via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

ANNONCES

MINI-RECYCLAGE :
« Actualités du droit des marques : les exceptions au droit de marque »

Vendredi 9 mai 2008
A 12 heures

Maison de l'avocat
Avenue de la Toison d'Or, 65 - 1060 Bruxelles

La Conférence du jeune barreau offre aux praticiens l'occasion unique de faire le point sur un sujet d'une grande actualité en droit des marques.
Ce mini-recyclage sera présenté par Me Emmanuel CORNU, avocat au barreau de Bruxelles, rédacteur en chef de la revue de droit intellectuel « l'Ingénieur-Conseil » et auteur de nombreuses publications en la matière, dont entre autres la mise à jour du Précis des marques, à laquelle il a collaboré avec le bâtonnier Antoine Braun en 2004, et plus récemment l'ouvrage Les Marques paru en décembre 2007 dans le « Guide juridique de l'entreprise ».
Il traitera son sujet au regard de la jurisprudence récente de la Cour de justice des Communautés européennes, dont il analysera les arrêts les plus marquants et les implications pratiques qui en résultent.

Participation aux frais
Stagiaires membres de la Conférence : 15 €
Membres de la Conférence : 20 €
Non membres : 30 €

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire au plus tard le mercredi 30 avril 2008. Les inscriptions sont à effectuer de préférence via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.
Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Mini-recyclage en droit des marques ».

Infos utiles
2 points de formation permanente
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage
12h00 : accueil des participants
12h30 : début de la séance
14h00 : fin de la séance

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

COLLOQUE : la volonté unilatérale dans le contrat

Jeudi 15 mai 2008

Auditorium ING
Avenue Marnix, 24 – 1000 Bruxelles

On assiste en droit contemporain des contrats à une floraison de manifestations de volonté unilatérale tant lors de la formation du contrat (invitation à entrer en pourparlers, offre, proposition, contre-proposition, acceptation, fixation du contenu du contrat…) qu'au cours de son exécution (modification du contenu du contrat, conditions potestatives, pouvoirs unilatéraux de suspension, de résolution et de remplacement…).

Le colloque du 15 mai 2008 sera consacré à l'étude systématique de ces diverses formes de manifestations de volonté unilatérale. Une réflexion transversale sera menée en guise de conclusion sur l'importance pratique croissante du comportement unilatéral dans le contrat, sur le besoin de contrôle de ce comportement et sur tout autre sujet inspiré par les rapports particuliers.

Ce colloque est placée sous la direction scientifique de Monsieur le bâtonnier **Pierre van Ommeslaghe** et sous la coordination scientifique de Me **Jean-François Germain**.

Programme (abrégé)
Notion de volonté unilatérale et réflexion sur la floraison des manifestations de volonté unilatérale dans le droit contemporain des contrats par M. **Paul-Alain Foriers**, avocat, professeur à l'ULB – *Les pourparlers et la formation du contrat* par Mme **Isabelle Durant**, professeur à l'UCL – *La fixation unilatérale du contenu du contrat* par M. **Jean-François Germain**, avocat, assistant aux FUSL – *La modification unilatérale du contrat* par Mme **Catherine Delforge**, professeur aux FUSL – *Les sanctions unilatérales en cours de contrat* par Mme **Michèle Grégoire**, avocat, professeur à l'ULB – *L'acte unilatéral destiné à mettre fin à une convention valablement formée, en l'absence de faute de l'autre partie,* par M. **Patrick Wéry**, professeur à l'UCL – *La dissolution du contrat par acte unilatéral en cas de faute ou de vice* par Mme **Sophie Stijns**, professeur à la KUL – *Conclusions par* M. **Jean-François Romain**, avocat, chargé de cours à l'ULB.

Programme complet et modalités pratiques
Le programme complet et les modalités pratiques d'inscription et autres sont disponibles dans le dépliant qui est joint au présent périodique, sur notre site www.cjbb.be ou encore au du secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (secrétariat, Palais de justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles, tél. : 02/508.66.43 – fax : 02/519.85.61).

VISITE : « Coupole du Palais de justice »

Jeudi 15 mai 2008
A 19 et 20 heures

Palais de justice
Vestiaire des avocats

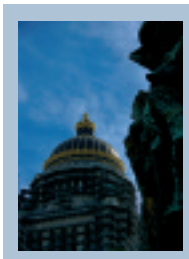

La coupole en cuivre du Palais de Justice se visite, le saviez-vous ?
La Conférence vous propose de découvrir le premier dôme, culminant à 40 mètres au-dessus de la salle des pas-perdus, puis de continuer à monter vers le deuxième dôme, en cuivre, tout récemment rénové, en compagnie de Mr VAN DESSEL, architecte du Palais de justice.

Le nombre de places étant nécessairement limité, en raison de l'exiguïté des escaliers menant à la coupole et ne permettant pas de se croiser, les inscriptions se limiteront à 50 personnes.
Par ailleurs, deux groupes devront être formés, l'un commençant les visites à 19 heures, l'autre à 20 heures. Merci, donc, de préciser, lors de votre inscription, quel horaire vous convient le mieux.
La visite sera suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire au plus tard le 9 mai 2008. Les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be, par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique. Les places seront attribuées dans l'ordre des paiements.

Renseignements complémentaires
Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Participation aux frais
- Membres de la Conférence : 5 €
- Non membres : 10 €

Paiement préalable souhaité au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Visite Coupole».

APRÈS-MIDI D'ÉTUDES : premier bilan des lois « judiciaires » de 2007

Jeudi 29 mai 2008

Lieu à déterminer

Le jeudi 29 mai 2008, la Conférence vous propose une après-midi d'études au cours de laquelle les plus éminents spécialistes belges en droit judiciaire examineront les premières retombées de chacune des trois lois « judiciaires » entrées en vigueur en 2007.
Sous réserve du programme définitif, Monsieur Georges de Leval, professeur ordinaire à l'ULg, assesseur au Conseil d'Etat et Monsieur Hakim Boularbah, professeur à l'ULB et avocat au barreau de Bruxelles nous entretiendront de la loi du 26 avril 2007 modifiant le Code judiciaire en vue de lutter contre l'arriéré judiciaire.
Monsieur Dominique Mougenot, professeur aux FUNDP, juge au tribunal de commerce de Mons, et monsieur Olivier Mignolet, maître de conférences invité à l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles dresseront un bilan provisoire de la loi du 15 mai 2007 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'expertise et rétablissant l'article 509 quater du Code pénal.
Monsieur Jean-François van Drooghenbroeck, professeur à l'UCL et aux FUSL et monsieur Bertrand Deconinck, assistant à l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles clôtureront cet après-midi en nous faisant part de leurs observations quant aux premières applications de la loi du 21 avril 2007 relative à la répétibilité des honoraires et des frais d'avocat.
Le programme plus détaillé de cet après-midi d'études vous sera communiqué dans le prochain numéro de La Conférence mais les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Droit d'inscription
Droit d'inscription comprenant la participation aux travaux, la pause café et les documents de travail (recueil des décisions publiées ou inédites les plus pertinentes) qui seront distribués le jour même :
- avocats stagiaires membres de la Conférence : 35 €
- membres de la Conférence : 65 €
- non-membres : 85 €

Inscriptions et paiements
Toute personne souhaitant s'inscrire à cet après-midi d'études est invitée à s'inscrire par courrier, fax (02/519.85.61) ou email (inscriptions@cjbb.be) en précisant nom, prénom, qualité (avocat, magistrat ou autre) et adresse électronique. Seul le paiement vaut inscription effective, étant entendu que toute inscription emporte obligation de paiement.
Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en mentionnant la référence « Prénom + Nom - Après-midi d'études du 29 mai 2008 ». Le nombre de places sera limité à la capacité de la salle ou de l'auditoire retenu. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif. Toute inscription annulée moins de dix jours avant l'après-midi d'études ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Formation permanente
Une demande de reconnaissance de cet après-midi d'études dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats, ainsi que dans celle des magistrats, sera introduite auprès des instances autorisées. Sous réserve de la décision de ces instances, cette formation devrait être reconnue à concurrence de trois points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour-même.

Renseignements complémentaires
Consulter le programme détaillé dans le prochain numéro de La Conférence ou, à partir du 1er mai 2008, sur notre site www.cjbb.be.
Renseignements par téléphone au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.

AGENDA

Mars 2008

- Mercredi 19 mars 2008 : Ciné club: « Anatomy of a murder » de Otto Preminger

Avril 2008

- Vendredi 11 avril 2008 : Mini-recyclage : « Actualités en droit de la responsabilité des pouvoirs publics »
- Vendredi 11 avril 2008 : Soirée Mirano
- Jeudi 17 avril 2008 : Colloque : le droit des sociétés aujourd'hui : principes, évolutions et perspectives
- Jeudi 17 avril 2008 : Théâtre : « Trois mariages et un entêtement »
- Mercredi 23 avril 2008 : Palais littéraire et artistique : Me Gérard Leroy
- Lundi 28 et mardi 29 avril 2008 : Prix Le Jeune et Janson

Mai 2008

- Vendredi 9 mai 2008 : Mini-recyclage : « Actualités du droit des marques : les exceptions au droit de marque »
- Jeudi 15 mai 2008 : Colloque : la volonté unilatérale dans le contrat
- Jeudi 15 mai 2008 : Visite de la coupole du Palais de justice
- Jeudi 29 mai 2008 : Après-midi d'études : premier bilan des lois « judiciaires » de 2007

PETITES INFORMATIONS

Petites annonces dans *La Conférence*

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes…
Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Pour vos annonces, adressez-vous à RP&C sprl.
Tél.: 02 344 52 20 - Fax : 02 343 61 72
E-mail: info@rpc.be

Suggestions pour *La Conférence*

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet, faire connaître une opinion, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de le publier. Merci de contacter à cet égard Me François Collon (Tél : 02.627.10.19 – Fax : 02.627.10.50 – e-mail : fco@dalvel.com).

Service de placement des stagiaires

La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Lucien Kalenga - Tél : 02.779.06.06 – Fax : 02.779.25.01 - E-mail : l.kalenga@skynet.be

COTISATIONS

Le paiement d'une cotisation permet de participer à prix réduits à la plupart des activités de la Conférence. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2007-2008, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- Avocats stagiaires : 15 €
- Avocats inscrits au tableau et :
  - Ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
  - Ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- Conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- Conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- Membres de la communauté judiciaire : 85 €
- Autres sympathisants : 100 €

A verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau en mentionnant le nom de l'inscrit.

RAPPEL DES COTISATIONS

La Conférence a besoin de votre soutien !
Vous êtes nombreux à déjà avoir payé votre cotisation pour l'année judiciaire 2007-2008 et nous vous en remercions chaleureusement.
Les cotisations représentent une des sources essentielles de financement de la Conférence et nous permettent de proposer des activités, que nous espérons variés et intéressantes, au prix le plus juste, souvent même en-deçà du prix coûtant de l'activité et, tant que faire se peut, d'offrir des tarifs privilégiés aux stagiaires.
Aidez-nous à poursuivre cette politique en rejoignant la grande communauté des membres de la Conférence.
Le paiement d'une cotisation permet de participer à un prix réduit à la plupart des activités de la Conférence – le droit d'inscription à un colloque + un mini-recyclage, par exemple, représente une « ristourne » de 75 Euro, soit la cotisation maximale pour un avocat. En outre, la cotisation emporte invitation à la réception (bisannuelle) de fin d'année judiciaire. Enfin, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux élections de fin d'année judiciaire.
Les cotisations applicables pour l'année judiciaire sont reprises ci-dessus.

A LOUER
superbe villa provençale (350 M²)
Bandol (Côte d'Azur)

Situation exceptionnelle,
au coeur du vignoble bandolais à 3 km
de la mer dans un parc de 53 ares entièrement clôturé.
Vaste séjour (66 m²), 2 cuisines et arrière-cuisine
super-équipées,
3 SdB, 5 chambres. Studio indépendant. Cuisine d'été.
Très vaste piscine avec plage de 150 m² et terrasse couverte.

2000 eur/1 semaine ou 3800 eur/2 semaines
Tél 0473/672 072.

BRUYLANT

Droit et pratique de la médiation

Jean Cruyplants, Michel Gonda et Marc Wagemans

2008
406 pages • 75 €

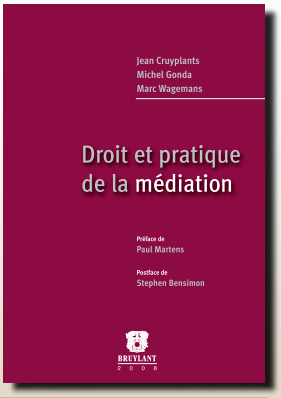

Code de la propriété intellectuelle
Traités, lois et règlements
2e édition à jour au 1er septembre 2007

Alain Strowel et Catherine Thiry

2007
714 pages • 38 €

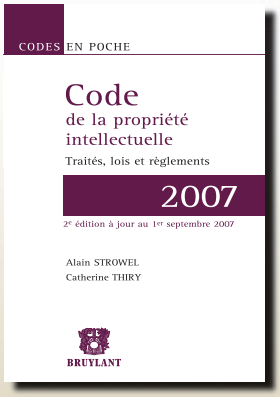

Dire le droit, faire justice

François Ost

2007
206 pages • 45 €

Le dialogue des juges
Actes du colloque organisé le 28 avril 2006 à l'Université libre de Bruxelles

2007
166 pages • 45 €

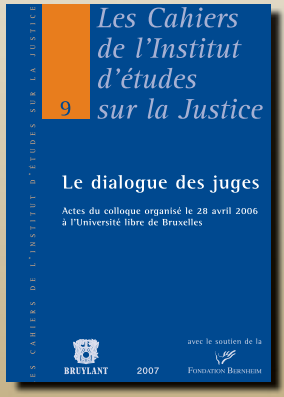

Le droit dans la littérature française

Jean-Pol Masson

2007
464 pages • 80 €

Les Belges et la justice en 2007
De Belgen en justitie in 2007
Les résultats du deuxième baromètre de la justice en Belgique
Resultaten van de tweede Belgische justitiebarometer

2007
160 pages • 14 €

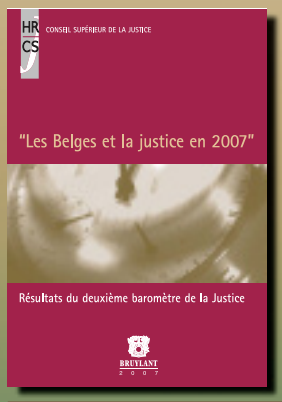

Code fiscal
2e édition à jour au 1er janvier 2008

Jacques Malherbe, Philippe Malherbe et Dorothée Dantine

2008
1.568 pages • 45 €

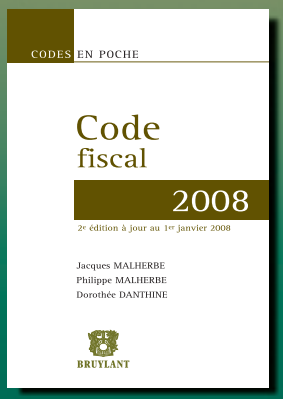

Code des assurances
3e édition à jour au 1er janvier 2008

Bernard Dubuisson, Vincent Callewaert et Annette Evrard

2008
1.640 pages • 45 €

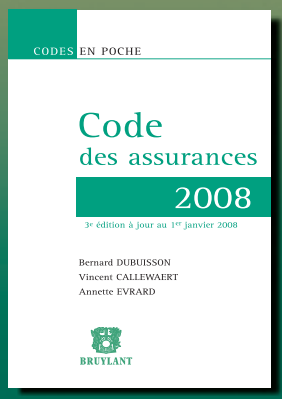

Consultez et commandez nos ouvrages sur www.bruylant.be

Rue de la Régence 67 • 1000 Bruxelles • Tél. 02 512 98 45 • Fax 02 511 72 02 • info@bruylant.be

Nous partageons les mêmes horaires.

Parce que nous savons que les professions juridiques exigent une disponibilité qui s'étend bien au-delà des heures de bureau traditionnelles, nous avons créé pour vous l'ING Privalis Desk, un centre de contact accessible de 8 h à 20 h, du lundi au vendredi. Ainsi, vous avez en permanence un interlocuteur spécialement formé pour répondre à vos besoins spécifiques. Qu'il s'agisse d'opérations courantes ou plus complexes, un simple coup de fil à votre conseiller Privalis suffit.

PRIVALIS

Profitez de l'ING Privalis Desk au 02 464 63 02 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h !

ING